



2022

Rapport d'activité

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS



partie 01

INTRODUCTION

page 6

L'ONF en quelques mots

Gouvernance

Conseil d'administration

Organigramme

L'ONF aux côtés des communes forestières

Reconstruction de Notre-Dame de Paris

Futaie régulière de chêne : une labellisation au Patrimoine culturel immatériel de la France

Les grands événements 2022

Les grands partenariats ONF

Des équipes engagées

Responsabilité sociale et environnementale des entreprises : une stratégie nationale pour amplifier et structurer les actions

Graines d'innovation : promouvoir et soutenir tous les talents

Mécénat : « ONF-Agir pour la forêt », une année prometteuse pour le fonds de dotation

Bilan économique et financier



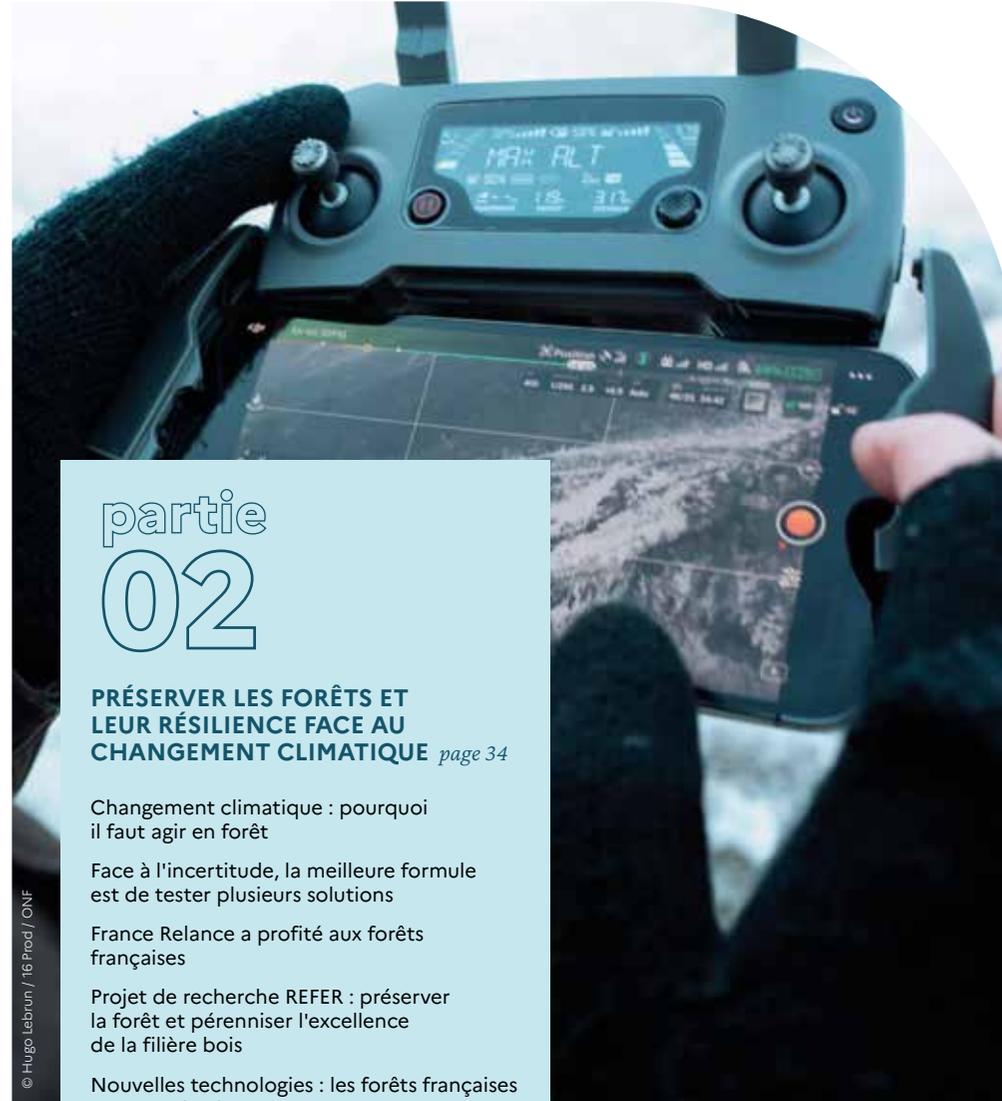
partie 03

FACE AUX RISQUES, PROTÉGER LA NATURE ET LES POPULATIONS

page 47

Feux de forêt : rétrospective d'une mobilisation hors norme

Risques naturels : montagne et littoral



partie 02

PRÉSERVER LES FORÊTS ET LEUR RÉSILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

page 34

Changement climatique : pourquoi il faut agir en forêt

Face à l'incertitude, la meilleure formule est de tester plusieurs solutions

France Relance a profité aux forêts françaises

Projet de recherche REFER : préserver la forêt et pérenniser l'excellence de la filière bois

Nouvelles technologies : les forêts françaises sous monitoring

Compensation carbone : accompagner les entreprises et les collectivités dans la réduction de leur empreinte carbone

Équilibre sylvo-cynégétique : les chasseurs, partenaires de l'ONF, pour réussir le renouvellement forestier



partie 04

AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ ET VALORISER LES SERVICES ÉCOLOGIQUES

page 53

Une mission d'intérêt général pour préserver et restaurer la richesse écologique des forêts

Des partenariats privilégiés

Une forte mobilisation en outre-mer

Réserve biologique de la Pointe d'Arçay : 40 ans de préservation

Un réseau police pour mieux préserver les forêts



partie 05

LE BOIS, MATÉRIAU DU FUTUR

page 62

Marché du bois : une évolution des volumes vendus depuis 30 ans

Construction bois : la nouvelle « maison ONF » ouvre ses portes à Maisons-Alfort

partie 06

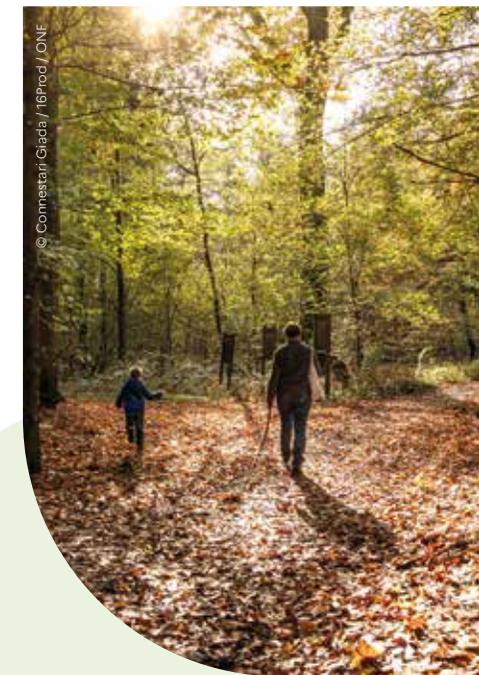
L'ONF PARTENAIRE DES TERRITOIRES ET ACTEUR DU DIALOGUE AVEC LE GRAND PUBLIC

page 69

Des rendez-vous citoyens toute l'année

Cap sur les jeunes générations

Forêt d'Exception® : les acteurs du réseau réunis à Verdun



partie 07

GROUPE ONF

page 75

Organigramme du groupe ONF

Un nouveau cap pour le groupe ONF

Le mot de...

“*Le travail de l'ONF, mené en partenariat avec les communes forestières, sera décisif pour répondre aux grands défis climatiques et sociétaux.*”



Jean-Yves Caullet
Président du conseil
d'administration de
l'Office national
des forêts

L'histoire de l'ONF restera marquée par l'année 2022 et son actualité exceptionnelle : défense des forêts contre les incendies, mise en œuvre du volet forestier du plan France Relance, gestion des crises sanitaires et des dépérissements. Dans ces conditions extrêmes, l'établissement a été clairement identifié comme un acteur sur lequel on peut compter. Aussi, je remercie chaleureusement tous les personnels pour le travail réalisé.

Face à l'accélération du réchauffement climatique, la forêt ne se gère plus comme avant. Et le mot-clé qui s'impose est « diversité ». Diversité dans le choix des essences, diversité dans les peuplements afin de maintenir une continuité de l'ambiance forestière, diversité dans les modes de gestion pour garantir une interaction plus forte entre zones d'exploitation et zones de protection intégrale...

Le visage des forêts françaises est donc appelé à changer. Et le bien-fondé de nos actions suscite d'ores et déjà de nombreuses questions. La mise en place d'un dialogue et d'un partenariat plus fort avec la société est indispensable pour refonder ensemble l'équilibre durable entre les fonctions sociales, environnementales et économiques de nos forêts. Ainsi un immense travail est engagé auprès des citoyens afin d'expliquer les choix de gestion forestière et d'échanger sur les stratégies et orientations. De plus en plus intéressés par les forêts, ils sont aussi désireux d'agir à leur niveau. Il nous faut saisir ces opportunités et être à l'écoute des attentes. Pédagogie, espaces d'animation, médiation, co-construction avec les parties prenantes, nombreuses sont les initiatives en cours pour encourager le grand public à se mobiliser et à comprendre les enjeux de la gestion des forêts face aux aléas du climat.

L'urgence climatique nécessite une forte implication de tous les acteurs. Dans ce contexte sensible, j'ai la conviction que le travail des équipes de l'ONF, en lien avec les communes forestières, sera décisif pour répondre aux grands défis climatiques et sociétaux.

L'année écoulée a été intense. Les équipes de l'Office ont eu à gérer des crises et ont à nouveau démontré leur professionnalisme et exemplarité pour répondre aux multiples défis de préservation et de gestion des forêts.

2022 a vu l'aboutissement de nombreux projets. Mise en œuvre du renouvellement forestier de France Relance, travaux pour la contractualisation avec l'aval de la filière, signature de la convention ONF-FNCOFOR, création de la filiale ONF Vegetis, refonte de la comptabilité analytique, installation dans notre nouveau siège, autant de réalisations déterminantes pour l'ONF et les forêts publiques.

Après l'embellie constatée en 2021, l'Office voit également cette année une nette amélioration de sa situation financière. Les comptes font ressortir un résultat net et après impôt de 53 millions d'euros, au cours d'un exercice marqué par une hausse du chiffre d'affaires bois et une augmentation des contributions de l'État.

Ces résultats sont très encourageants. Ils témoignent de la qualité du travail fourni et de l'engagement des équipes en métropole et en outre-mer sans qui ces succès n'auraient pas été possibles. Je les remercie sincèrement.

Enfin, les terribles incendies de l'été 2022 ont révélé à la société la vulnérabilité de la forêt menacée par le changement climatique. Le président de la République et le Gouvernement ont montré à cette occasion qu'ils faisaient confiance à l'Office pour être un acteur de référence dans l'adaptation des forêts au changement climatique et pour accompagner la filière forêt-bois et ainsi contribuer à la décarbonation de notre économie.

En 2023, les femmes et les hommes de notre collectif de travail continueront à œuvrer avec toujours un même objectif : agir pour transmettre des forêts en bonne santé aux générations futures.

“*Les équipes de l'Office ont à nouveau démontré leur professionnalisme et exemplarité pour répondre aux multiples défis de préservation et de gestion des forêts.*”



Valérie Metrich-Hecquet
Directrice générale de
l'Office national des forêts

partie
01

Introduction

page 7

L'ONF en quelques mots

page 9

Gouvernance

page 11

Conseil d'administration

page 12

Organigramme

page 14

L'ONF aux côtés des communes forestières

page 16

Reconstruction de Notre-Dame de Paris

page 17

Futaie régulière de chêne : une labellisation au Patrimoine culturel immatériel de la France

page 18

Les grands événements 2022

page 20

Les grands partenariats ONF

page 22

Des équipes engagées

page 26

Responsabilité sociale et environnementale des entreprises : une stratégie nationale pour amplifier et structurer les actions

page 27

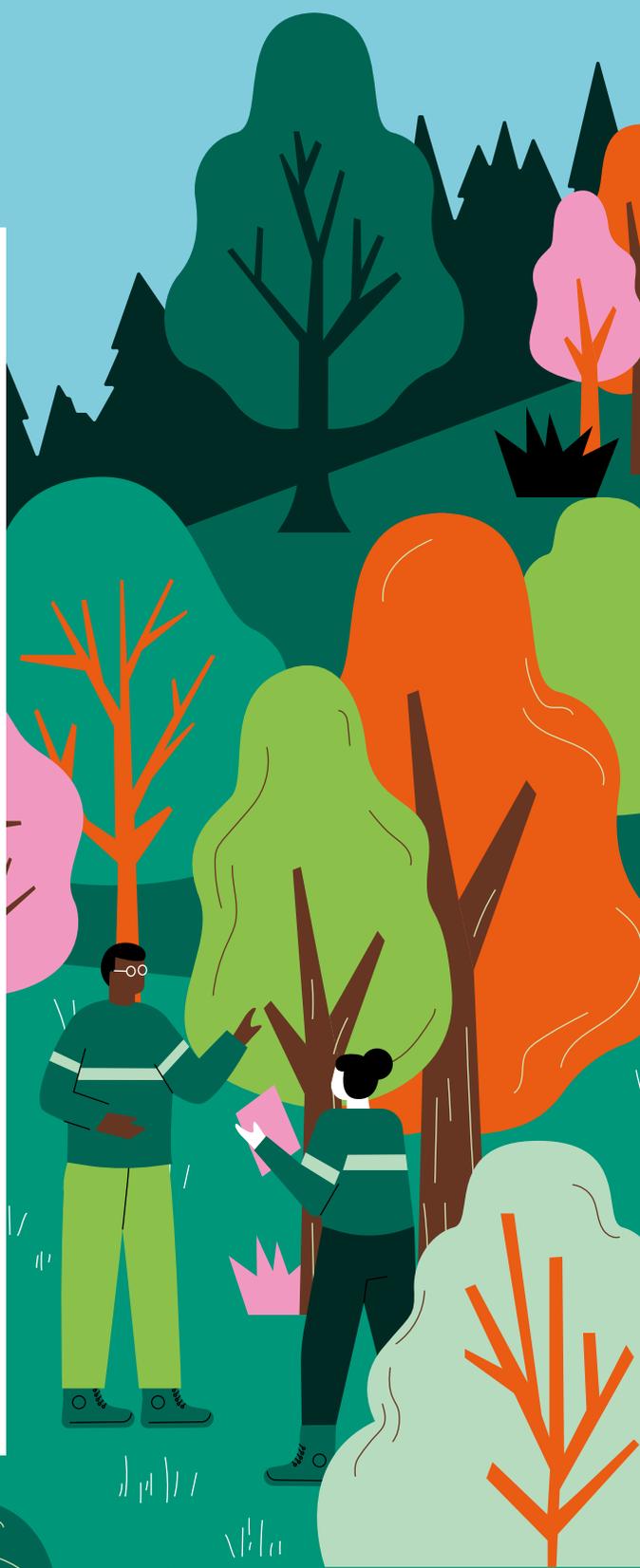
Graines d'innovation : promouvoir et soutenir tous les talents

page 28

Mécénat : « ONF-Agir pour la forêt », une année prometteuse pour le fonds de dotation

page 30

Bilan économique et financier



L'ONF EN QUELQUES MOTS

UN ÉTABLISSEMENT AU SERVICE DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS

De la métropole à l'outre-mer, l'Office national des forêts assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales.

DES MISSIONS DIVERSES POUR UNE FORÊT GÉRÉE

Chaque jour, les forestiers veillent à l'entretien, au développement et au renouvellement des forêts et des espaces naturels pour les transmettre aux générations futures. Au cœur de ces actions, un principe : la forêt française est un espace aux ressources multiples ; sa gestion permet de concilier plusieurs objectifs indissociables : répondre aux besoins des hommes grâce à la production de bois, préserver la biodiversité, accueillir le public, prévenir et gérer les risques naturels.

DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

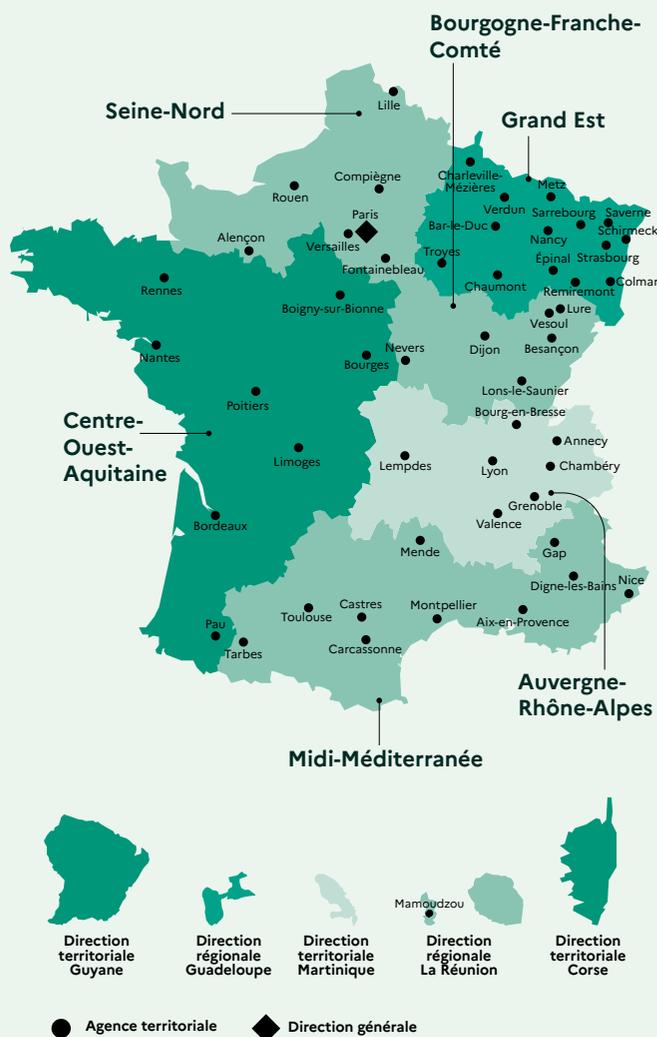
En plus des missions assignées au titre du régime forestier, l'État confie à l'ONF des missions d'intérêt général (MIG) nationales. Ces missions relèvent des ministères chargés de l'agriculture, de l'écologie et des Outre-mer.

Dans le cadre de ces MIG, l'État s'appuie sur l'expertise des équipes de l'Office pour des domaines d'action diversifiés : la prévention des risques naturels, les ressources génétiques forestières, la santé des forêts, RENECOFOR (Réseau National de suivi à long terme des ECOSystèmes FOREstiers), la biodiversité et une mission spécifique à l'outre-mer.

DES ACTIVITÉS DE TRAVAUX ET D'ÉTUDES DANS LE DOMAINE CONCURRENTIEL

Forts de leur expérience de gestionnaire des forêts publiques, l'ONF et ses filiales proposent également des prestations à destination des collectivités, des entreprises et des particuliers souhaitant valoriser leurs espaces naturels. Au cœur de ces actions situées à la croisée des enjeux économiques, écologiques et sociaux, l'ONF est un acteur incontournable du développement durable et de la transition énergétique.

L'ONF DANS LES TERRITOIRES



LES FONDAMENTAUX DE L'ONF

Placé sous la double tutelle du ministère chargé de l'agriculture et du ministère chargé de l'écologie, l'ONF est un Établissement à caractère industriel et commercial (EPIC) dont les statuts sont définis dans le *Code forestier*.

Le régime forestier, socle juridique de la gouvernance de l'ONF

En application du *Code forestier* et des politiques environnementales nationales et européennes, la gestion menée par l'ONF s'effectue dans un cadre législatif et réglementaire précis connu sous le nom de « régime forestier ». Ce régime s'applique à la gestion des forêts domaniales et des forêts des collectivités. Il définit un certain nombre de règles visant à prendre en compte les différentes fonctions de la forêt : production de bois, préservation de la biodiversité et accueil du public, tout en garantissant la gestion durable et le renouvellement du patrimoine forestier.

L'aménagement forestier, outil clé pour la gestion durable des forêts

L'aménagement constitue le document de planification sur lequel s'appuie la gestion forestière à l'échelle de chaque forêt publique. Document essentiel, il permet d'appliquer localement, sur une échelle de quinze ans, les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt et les traduit notamment en programmes de travaux forestiers et de récolte de bois.

Afin de tenir compte des réalités territoriales des forêts, il existe depuis 2016 des adaptations possibles : le règlement type de gestion (RTG) pour les forêts à faible enjeu, dont la surface est inférieure à 25 hectares et l'aménagement synthétique, adapté à des niveaux d'enjeux moindres concernant les quatre fonctions principales de la forêt (économique, écologique, sociale et de protection). Cet outil est amené à évoluer pour tenir compte des effets induits par le changement climatique.

GOVERNANCE

La mission de gestion durable des forêts publiques s'appuie sur la mobilisation de plusieurs instances de gouvernance essentielles à l'efficacité des missions conduites par l'ONF.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

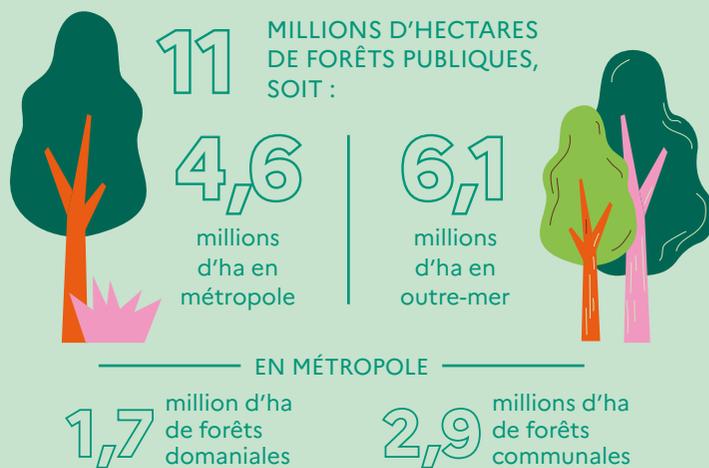
Comprenant 30 membres titulaires (article D222-1 du *Code forestier*), le conseil d'administration de l'ONF, renouvelé en 2022, est présidé par Jean-Yves Caullet. Les vice-présidences sont assurées par Dominique Jarlier, président de la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) et Philippe Siat, membre de la Fédération nationale du bois (FNB). Le président et ses membres sont nommés par décret ou arrêté du gouvernement (article D222-2 du *Code forestier*). Le champ d'action de cette instance, qui se réunit trois fois par an, est défini par le *Code forestier* (articles D222-5 à D222-10).

LE COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration et prépare ses décisions. Il a pour missions de suivre le processus d'élaboration comptable et financière ainsi que les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques financier et métier. Monique Saliou, conseillère maître à la Cour des comptes, est la présidente du comité d'audit. Le contrôleur général économique et financier (CGEfi) est membre de droit du comité d'audit. L'agent comptable principal assiste à ses délibérations.

LA COMMISSION NATIONALE DE LA FORÊT COMMUNALE

Instance nationale de concertation entre les collectivités et l'ONF, la Commission nationale de la forêt communale (CNFC) a vocation à traiter des différents sujets relatifs à la gestion forestière communale. Elle est également chargée de veiller à la mise en œuvre de la convention FNCOFOR-ONF signée le 13 décembre 2022. Alors qu'elle ne s'était pas réunie depuis plus de 4 ans, cette commission a été réactivée et une réunion s'est tenue le 8 décembre 2022.





CONSEIL D'ADMINISTRATION

Février 2023

Président : Jean-Yves Caullet
Premier vice-président : Dominique Jarlier
Second vice-président : Philippe Siat

LE COMITÉ CONSULTATIF DES FORÊTS D'OUTRE-MER

Le comité consultatif des forêts d'outre-mer est une instance d'échange et d'écoute visant à une meilleure prise en compte des spécificités des forêts d'outre-mer dans la gestion de ces territoires. Le comité est composé d'élus représentant l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et l'association Régions de France. Il est complété par un représentant du Conservatoire du littoral, de l'Office français de la biodiversité, de la FNCOFOR, de la Fédération des entreprises des outre-mer, de France Nature Environnement, du CIRAD et des représentants des ministères. Jean-Yves Caullet, président du conseil d'administration de l'ONF et président du comité consultatif des forêts d'outre-mer, a réuni ce dernier le 31 janvier 2022 ; il était dédié aux Assises de la Forêt et du Bois.

LE COMITÉ CONSULTATIF DE LA FORÊT COMMUNALE

Composé d'une quinzaine de membres permanents, ce comité débat des choix stratégiques liés à la gestion de la forêt communale. Présidé par Dominique Jarlier, président de la FNCOFOR, il accueille notamment des représentants des personnels de l'ONF, de l'association Régions de France, de l'Assemblée des départements de France, de la Fédération nationale du bois, de France Nature Environnement et de la forêt privée.

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE

Composé de 10 à 15 membres nommés pour quatre ans, le comité scientifique de l'ONF est une instance de réflexion, de proposition et d'évaluation qui se réunit deux fois par an. Il intervient et formule des avis à la demande de l'ONF ou en auto-saisine, dans divers domaines : gestion des forêts ; mise en œuvre des politiques nationales ou européennes ayant des incidences sur la gestion forestière ; évaluation des programmes ONF de recherche-développement ou tout sujet relatif à l'activité de l'ONF et ses liens avec l'aménagement du territoire et l'environnement. En 2022, le président Hervé Jactel, directeur de recherche d'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), a réuni le comité le 7 juillet et le 24 novembre. Les travaux ont porté sur des sujets à forts enjeux pour l'ONF et la gestion des forêts : forêt mosaïque, résilience des forêts guyanaises, dialogue forêt-société, restauration des forêts publiques post-incendies et diversification des sylvicultures.

LE COMITÉ DE DIRECTION

Un comité de direction restreint se réunit deux fois par mois. Il est composé d'une dizaine de membres représentant l'équipe de direction du siège (DG, DGA, directeurs centraux...).

Deux fois par mois, ce comité de direction, chargé du pilotage opérationnel de la stratégie de l'Office, est élargi à l'ensemble des directeurs territoriaux sous la forme d'un comité de direction plénier.

MEMBRES TITULAIRES

Représentant du Premier ministre : Jean-Yves Caullet

Personnalités choisies parmi les membres du Conseil d'État, de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des finances :

Catherine Bobo, maître des requêtes au Conseil d'État

Monique Saliou, conseillère maître honoraire à la Cour des comptes

Représentants du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, chargé des forêts :

Philippe Mérimon, secrétaire général par intérim

Philippe Duclaud, directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises

Sylvain Réallon, sous-directeur de la performance économique et environnementale des entreprises

Représentants du ministre chargé du budget et des finances publiques :

Jérôme Fournel, directeur général des finances publiques

Mélanie Joder, directrice du budget

Représentant le directeur général des entreprises au ministère chargé de l'Industrie :

Thomas Courbe, directeur général des entreprises

Représentants du ministre chargé de l'Environnement :

Olivier Thibault, directeur de l'eau et de la biodiversité

Cédric Bourillet, directeur général de la prévention des risques

Représentant du ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales : Thomas

Fauconnier, sous-directeur des finances locales et de l'action économique (DGCL)

Représentant le directeur du management de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur au ministère de l'Intérieur : Olivier Jacob,

secrétaire général adjoint du ministère de l'Intérieur, directeur de la modernisation et de l'administration territoriale

Représentant le directeur général des Outre-mer au ministère des Outre-mer : Sophie Brocas,

directrice générale des Outre-mer

Représentants des personnes publiques autres que l'État, propriétaires de forêts relevant du régime forestier :

Dominique Jarlier, président de la Fédération nationale des communes forestières, maire de Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme)

Francis Cros, président de la communauté de communes du Haut-Languedoc (Hérault)

Michel Bourgeois, maire d'Entre-Deux-Monts (Jura)

Philippe Canot, maire de Sécheval (Ardennes)

Représentant des Régions de France : Philippe Meunier, vice-président de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Représentants des personnels de droit privé employés par l'établissement :

Eloi Schneider, ouvrier forestier, au titre de la Fédération CFTC de l'Agriculture (CFTC-AGRI)

Jean-Marie Desprairies, ouvrier forestier, au titre de la Fédération générale agroalimentaire (FGA-CFDT)

Représentants des personnels de droit public employés par l'établissement, hors personnels d'encadrement :

Emmanuel Gorjux, cadre technique, au titre du SNUFPEN Solidaires

Philippe Canal, technicien supérieur forestier, au titre du SNUFPEN Solidaires

Farida Moussaoui, attachée principale d'administration, au titre du syndicat national de l'ONF CGT Forêt

Christophe Louis-Castet, secrétaire administratif, au titre de Synergies-FO/CFTC

Représentant des personnels d'encadrement employés par l'établissement : Armelle Noé, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, au titre du syndicat national des cadres EFA-CGC

Personnalités choisies en raison de leur compétence particulière dans les domaines professionnel, technique, économique, scientifique, social, cynégétique ou de la protection de la nature :

Philippe Siat, désigné par la Fédération nationale du bois

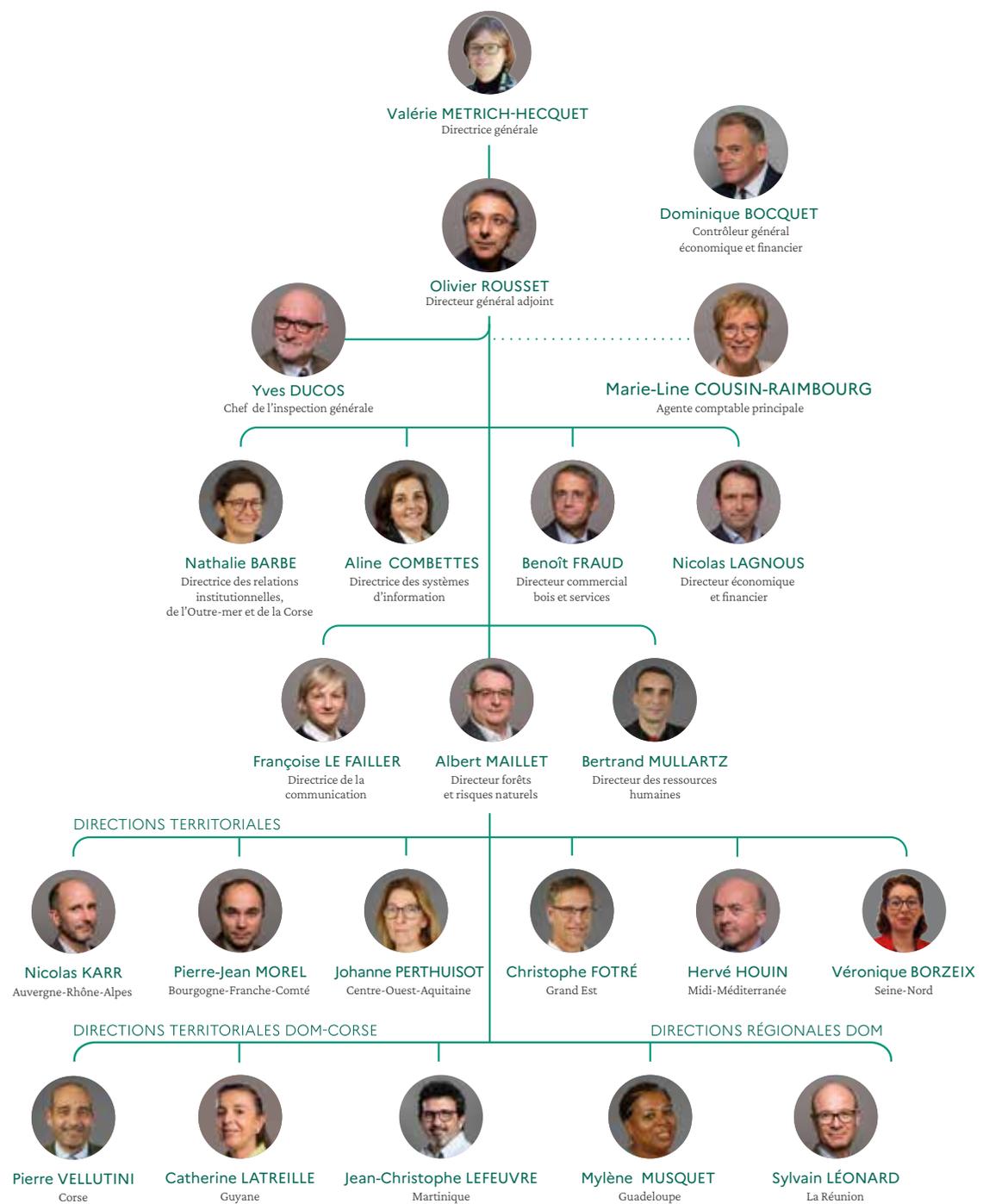
Pascal Sécula, désigné par la Fédération Nationale des Chasseurs

Laurence Subirana, au titre de la protection de la nature, désignée par France Nature Environnement

Myriam Legay, directrice d'AgroParisTech-Nancy

ORGANIGRAMME

Mai 2023



L'ONF AUX CÔTÉS DES COMMUNES FORESTIÈRES

UN PARTENARIAT RENOUELÉ, FONDÉ SUR LA CONFIANCE ET LA TRANSPARENCE

Après un an de coconstruction, le 13 décembre 2022, Dominique Jarlier, président de la FNCOFOR, Jean-Yves Caullet, président du conseil d'administration de l'ONF, et Valérie Metrich-Hecquet, directrice générale de l'ONF, ont signé une convention de partenariat pour la période 2022-2025.

« Nous signons l'aboutissement d'un travail riche, participatif et de confiance », a déclaré Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, lors de la signature de cette convention au sein du nouveau siège de l'ONF.

Une vision partagée de la gestion des forêts publiques dans un contexte de changement climatique

Pour Jean-Yves Caullet, « cette convention permet de réaffirmer notre ambition commune de maintenir la création de valeur de la filière forêt-bois sur nos territoires ».

« Elle témoigne de notre volonté d'être solidaires et de travailler ensemble pour relever le défi de l'adaptation de la forêt publique aux effets du changement climatique », a complété Valérie Metrich-Hecquet.

Cinq axes d'action

Pour Dominique Jarlier, « cette convention préfigure d'importants travaux entre la FNCOFOR et son gestionnaire.

Les cibles à atteindre sont ambitieuses : renforcer le régime forestier, adapter les forêts publiques au changement climatique, contribuer à décarboner la société et protéger la biodiversité ».

Cinq axes d'action ont été définis, dont le maintien et le renforcement du régime forestier, un levier essentiel pour préserver le patrimoine forestier public.

LES 5 AXES DE LA CONVENTION

- ◆ Maintien et renforcement du régime forestier ;
- ◆ Un document de gestion durable, socle de la politique des collectivités propriétaires ;
- ◆ Des élus acteurs de la commercialisation des bois ;
- ◆ Valorisation des aménités environnementales ;
- ◆ Des forêts ouvertes et connectées aux projets de territoires portés par les élus.

La convention définit par ailleurs les modalités de travail des instances de gouvernance afin que le réseau des communes forestières et l'ONF, du local au national, travaillent les sujets en concertation. Une commission nationale de la forêt communale sera réunie tous les trimestres.

PLAN FRANCE RELANCE Premier bilan en forêts communales

En 2020, l'État a engagé le volet « renouvellement forestier » du plan de relance, visant notamment à reconstituer les peuplements sinistrés et à adapter les peuplements vulnérables au changement climatique. Pour les forêts des collectivités, l'ONF s'est fortement mobilisé. Ainsi, en 2021 et 2022, 960 dossiers ont été déposés pour près de 25 millions d'euros de subvention et 4 800 ha de forêts. Si les projets concernaient tout le territoire, ils se sont concentrés majoritairement sur les trois régions qui ont le plus souffert des attaques dévastatrices de scolytes : Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes.

Fin 2022, 1100 hectares de forêts ont été reconstitués. Les plantations se poursuivront en 2023 et 2024.

PORTAIL DES COLLECTIVITÉS Un déploiement national au service des élus des communes propriétaires de forêts

Disponible depuis le 17 mai 2022, le Portail des collectivités a été conçu en partenariat avec la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR). Service en ligne dédié aux élus, collectivités, établissements et propriétaires de forêts bénéficiant du régime forestier, il leur permet de s'informer, quasiment en temps réel, de la gestion menée dans leurs forêts et de faciliter les échanges avec leurs contacts au sein de l'ONF. « Nous souhaitons que l'élu puisse disposer facilement et rapidement d'informations essentielles sur sa forêt », explique Michel Castan, conseiller municipal de Tardets-Sorholus (Pyrénées-Atlantiques), président de l'URCOFOR Nouvelle-Aquitaine. « Grâce à ce travail de collaboration entre la FNCOFOR et l'Office, nous avons aujourd'hui un outil opérationnel ».

Centrée sur les besoins des utilisateurs, la plateforme sera régulièrement enrichie de nouvelles données et des retours des élus. « Nous nous sentons moteurs sur le projet, comme un vrai partenaire », se réjouit Julien Barbeau, maire de Feux (Cher). Au 15 avril 2023, le Portail des collectivités est déployé dans 83 départements auprès de 11 300 collectivités. 4 000 se sont déjà inscrites. Le déploiement devrait se terminer fin mai 2023.



© PECHART Jean-Marc / ONF

GRAND EST : UNE EXPOSITION ITINÉRANTE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Inaugurée en septembre 2022 en Alsace, l'exposition *Les forêts du Grand Est à l'épreuve du changement climatique* est le fruit d'une collaboration entre l'ONF Grand Est et l'Union régionale des communes forestières. Son ambition : sensibiliser les habitants des 10 départements de la région à l'impact du changement climatique sur les forêts et aux stratégies d'adaptation mises en place.

Partie de Wettolsheim, l'exposition a poursuivi sa tournée en 2022 : Haguenau, Strasbourg, Verdun, Remiremont... Constituée de supports en bois et mêlant illustrations et éléments interactifs, l'exposition s'adresse aux scolaires comme aux adultes. Elle met en lumière le travail des forestiers de l'ONF qui recherchent et développent des solutions pour préserver les forêts.



De gauche à droite : Dominique Jarlier, Marc Fesneau, Jean-Yves Caullet et Valérie Metrich-Hecquet

© HUBERT Justine / ONF

RECONSTRUCTION DE NOTRE-DAME DE PARIS

DES CHÊNES D'EXCEPTION POUR LA CHARPENTE DE LA CATHÉDRALE

L'ONF accompagne la restauration de Notre-Dame de Paris depuis 2021. Les équipes se sont fortement mobilisées pour garantir l'approvisionnement du chantier en chênes exceptionnels, nécessaires à la reconstruction des charpentes de la flèche, des transepts, de la nef et du chœur. Les forestiers partagent avec les architectes et les conservateurs des monuments historiques, le sens du temps long, l'objectif de transmettre le patrimoine commun aux générations futures.

Ce sont près de 1 700 grumes de chênes des forêts domaniales, issues de la sylviculture française à l'origine des futaies cathédrales, qui ont été livrées à l'établissement public Notre-Dame : 491 grumes sont utilisées pour la reconstitution de la flèche de Viollet-le-Duc et les charpentes des transepts et 1 200 pour reconstruire les charpentes du XIII^e siècle de la nef et du chœur.

Transport des arbres à la scierie des Géants pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris



LES DATES CLÉS

15 avril 2019 • Incendie

Juillet 2020 • Décision par l'État d'une reconstruction à l'identique de la flèche et de la charpente de Notre-Dame de Paris

Janvier 2021 • Communication par l'établissement public Notre-Dame de la liste des bois nécessaires à la reconstruction de la flèche et du transept

Mars 2021 • 1^{re} campagne de récolte des bois

Novembre 2021 à mars 2022
2^e campagne de récolte des bois

Avril 2022 • Désignation des charpentiers par l'établissement public Notre-Dame

Juin 2022 • Réception par les charpentiers des débits réalisés
Mise à disposition par l'établissement public Notre-Dame du cahier des charges des bois attendus pour la rénovation des charpentes médiévales de la nef et du chœur

Septembre 2022 à février 2023
3^e campagne de récolte des bois



FUTAIE RÉGULIÈRE DE CHÊNE

UNE LABELLISATION AU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE LA FRANCE

De la jeune pousse à la forêt cathédrale, l'accompagnement de la vie d'un chêne se compte sur plusieurs générations de forestiers. Une tradition séculaire qui puise sa source dans une technique sylvicole bien particulière nommée « futaie régulière ». Sans elle, les forêts que nous connaissons n'auraient pas ce visage, ni le bois, cette qualité tant prisée des charpentiers et des tonneliers notamment. Le 8 juin 2022, ce savoir-faire a été inscrit au titre du Patrimoine culturel immatériel (PCI) français. Portée par les équipes ONF du Centre-Val de Loire, avec le soutien de la direction générale de l'ONF et du ministère de la Culture, cette reconnaissance est le fruit d'une aventure humaine et l'aboutissement de la mobilisation de toute une communauté d'acteurs qui porte en commun des savoirs et des savoir-faire artisanaux uniques : milieu forestier public et privé, filière forêt-bois, scientifiques, monde culturel et artistique, mais aussi viticulteurs, architectes, associations naturalistes, historiens, anthropologues... « Il était important de faire reconnaître au plus grand nombre ce qui se fait dans les forêts françaises grâce au travail de l'ONF. Maintenant, place à la sauvegarde pour transmettre ces pratiques aux générations à venir », a souligné Thomas Mouzard, chargé de mission pour l'anthropologie et le PCI au ministère de la Culture.

Célébration à Tronçais aux côtés des partenaires

Le 18 octobre 2022, les grands partenaires de cette démarche avaient rendez-vous en forêt domaniale de Tronçais pour célébrer cette labellisation. « Je remercie chaleureusement les 200 soutiens individuels de tous horizons, venus nombreux pour fêter la reconnaissance d'une pratique forestière qui n'a cessé de s'adapter grâce au travail des femmes et des hommes qui l'exercent », a témoigné Yves Ducos, ancien directeur territorial Centre-Ouest-Aquitaine, aujourd'hui chef de l'Inspection générale à l'ONF. Dominique Jarlier, président de la Fédération nationale des communes forestières, a tenu également à rendre hommage aux équipes de l'Office national des forêts : « On tient à l'excellence du travail des forestiers. On tient à continuer de célébrer des forêts telles que Tronçais. »



De gauche à droite : Dominique Jarlier, Yves Ducos, Thomas Mouzard, Jean-Marc Giraud et Fabien Thévenoux

LES GRANDS ÉVÉNEMENTS 2022

MARS

16 mars
Clôture des Assises nationales de la Forêt et du Bois



21 mars
Journée internationale des forêts



AVRIL



13 avril
Lancement de l'opération littorale « *Attention, on marche sur des œufs !* » aux côtés du Conservatoire du littoral, de l'Office français de la biodiversité, de la Ligue pour la protection des oiseaux et de Rivages de France

MAI

9 mai
Lancement par l'association Teragir de la plateforme numérique « *La forêt et nous* »



17 mai
Lancement du Portail des collectivités, en partenariat avec la FNCOFOR

JUIN

29 juin
Séminaire ONF - INRAE - CNPF : forêts privées, forêts publiques et chercheurs, ensemble pour protéger les forêts !

JUILLET



12 juillet
Début de feu dans les secteurs de La Teste-de-Buch et de Landiras (Gironde) : 2^e plus grand feu de l'histoire de France, après l'incendie de la forêt des Landes de 1949



20 juillet
Incendies de Gironde : le président de la République en déplacement à La Teste-de-Buch



SEPTEMBRE

26 septembre
Valérie Metrich-Hecquet, nommée directrice générale de l'Office national des forêts



OCTOBRE

5-6 octobre
Rencontres nationales Forêt d'Exception® à Verdun



18 octobre
Cérémonie pour l'inscription de la futaie régulière de chêne au Patrimoine culturel immatériel de l'État



27 octobre
Assemblée générale de la FNCOFOR à Dijon



28 octobre
Hommage du président de la République aux acteurs mobilisés contre les feux de forêt après les incendies à répétition de l'été dernier



DÉCEMBRE

1^{er} au 8 décembre
Élections professionnelles des représentants de droit public



8 décembre
Réunion de la commission nationale de la forêt communale



13 décembre
Signature de la convention FNCOFOR-ONF



13 décembre
Inauguration du nouveau siège de l'ONF en présence de M. le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau



LES GRANDS PARTENARIATS ONF

Grâce à la diversité de ses missions et de ses actions, l'ONF est un partenaire important d'un large réseau d'acteurs économiques, institutionnels, associatifs et scientifiques. Autant de coopérations qui font de l'ONF un acteur central du développement durable en France.



Aménagement du territoire

Fédération des parcs naturels régionaux
Réseau des Grands Sites de France
Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement



Sports, loisirs, tourisme

Fédération française de randonnée pédestre
Fédération française d'équitation
Fédération française de cyclisme
Fédération française de cyclotourisme
Fédération française de montagne et d'escalade
Fédération française des sports populaires
Groupe d'histoire des forêts françaises



Europe

FEADER
EUSTAFOR



Recherche

Institut national de l'information géographique et forestière
Muséum national d'Histoire naturelle
Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
Centre national d'études spatiales
Centre national de la recherche scientifique
Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
Institut du développement forestier
Institut technologique forêt, cellulose, bois-construction et ameublement
Bureau de recherches géologiques et minières



Ministères

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et son secrétariat d'État chargé de l'écologie
Ministère des Outre-mer



Environnement

Office français de la biodiversité
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Conservatoire du littoral
Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
France Nature Environnement
Union internationale pour la conservation de la nature
Fédération nationale des chasseurs
Ligue pour la protection des oiseaux
Fédération des conservatoires botaniques nationaux
Fédération des conservatoires d'espaces naturels
Office pour les insectes et leur environnement
Société française pour l'étude et la protection des mammifères
Société mycologique de France
Association française de pastoralisme
Société herpétologique de France
Syndicat des énergies renouvelables
Agences de l'eau Adour-Garonne, Loire-Bretagne, Rhône Méditerranée Corse
Association A.R.B.R.E.S.
Fédération France Orchidées



Associations d'élus

Fédération nationale des communes forestières
Régions de France
Assemblée des départements de France
Association des maires de France
Association nationale des élus de la montagne
Association nationale des élus du littoral



Filière Forêt-Bois

France Bois Forêt
Fédération nationale du bois
Fransylva
Centre national de la propriété forestière
Pro Silva France
Fédération nationale entrepreneurs des territoires
Syndicat des mérandiers de France
Syndicat de la tonnellerie



Certifications

PEFC France
FSC France

Forêt de Rambouillet capturée par la technologie du LiDAR (en partenariat avec l'IGN)



DES ÉQUIPES ENGAGÉES

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES : UN ENJEU MAJEUR POUR L'ÉTABLISSEMENT

L'ONF s'inscrit depuis des années dans une politique de formation auprès de l'ensemble de ses personnels. En 2022, l'offre de formation s'adapte fortement aux nouveaux enjeux rencontrés par l'établissement et 3 personnes sur 4 ont pu bénéficier d'au moins une action de formation.

Parmi les parcours de formation proposés, un des plus attendus concernait la prise de fonction des nouveaux techniciens forestiers. Pour ce public, un parcours national en 10 étapes a été construit mêlant de nombreuses modalités pédagogiques : sorties terrain, présentiel, classe virtuelle, *e-learning*, sans oublier le séminaire des nouveaux arrivants.

Autre parcours important : celui des « *managers engagés* ». Collaborative, déconcentrée et agile, elle doit permettre de repenser les pratiques à l'heure où les défis du changement climatique bousculent la fonction managériale. Lancé au second semestre 2022, ce programme concerne environ 850 personnes et produira ses premiers effets à partir de l'année 2023.

Au plus près des réalités de terrain

Qu'elles soient nationales, territoriales, obligatoires ou ouvertes à tous, les offres de formation établies par l'ONF s'appuient sur un réseau de formateurs internes permettant d'être au plus près des réalités et des spécificités de terrain.

En 2022, plus de 80 nouveaux formateurs ont rejoint le réseau RACINES (Réseau d'accompagnement des compétences internes) et ont ainsi pu être accompagnés dans leur pratique. Un parcours dédié à la transmission des savoirs leur est proposé. Les personnels formateurs de l'ONF sont mobilisés sur des thématiques variées telles que les plantations forestières, le dialogue territorial, la santé et la sécurité au travail, la formation à la prise de fonction de nouveaux postes (techniciens forestiers territoriaux, responsables d'unité territoriale, conducteurs de travaux). Ils sont essentiels à la vie de l'établissement.

Pour mettre en œuvre sa stratégie en matière de formation, l'ONF consacre chaque année 3% de sa masse salariale à la formation professionnelle.

FAVORISER L'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS : UNE AMBITION AFFIRMÉE

Dans un nouveau poste, les premières semaines sont souvent déterminantes pour une bonne intégration. À l'ONF, l'année 2022 a été marquée par un séminaire d'intégration nouvelle formule intégrant les équipes de toutes fonctions et statuts dans les 6 mois suivant leur arrivée. Cet événement fédérateur propose aux nouveaux arrivants un regard stratégique sur les enjeux de l'ONF, des temps dédiés aux rencontres et des séquences interactives sur des sujets variés (dialogue forêt-société, évolution de la gestion forestière dans le contexte de changement climatique, santé et sécurité au travail...). La première édition de ce séminaire s'est déroulée les 20 et 21 juin 2022 à Paris, avec la participation de 153 nouveaux collaborateurs. Un livret d'accueil national, un espace dédié aux nouveaux arrivants sur l'intranet de l'établissement et une communauté déployée sur le réseau social interne de l'ONF ont également été mis en place.

Guider le triptyque candidat-manager-RH

Pour accompagner sa politique de recrutement, l'Office guide l'intégration de ses nouveaux arrivants par un processus structuré, jalonné par des étapes clés. Ce parcours repose sur un tronc commun d'informations, complété par des modules de formation spécifiques. Il invite le triptyque candidat-manager-RH à être impliqué et acteur de l'intégration de chaque nouvel arrivant et promeut une expérience personnalisée, qui s'adapte, au cas par cas, aux recrues et à leurs besoins.

Heyteam, un nouvel outil d'embarquement

L'ONF va déployer, à compter de janvier 2023, un nouvel outil d'embarquement. Conçu pour gérer les moments clés des nouveaux collaborateurs en toute simplicité, ce dispositif interactif leur permettra de vivre un parcours d'intégration à toutes les étapes clés de leur prise de poste. Fin 2022, ce dispositif, centré sur les parcours collaborateurs, a été testé par une quarantaine de personnes afin de l'évaluer et de l'améliorer avant son lancement opérationnel.



Frédérique Charles
responsable
du pôle SIRH

« Ma préoccupation première : intégrer une entreprise qui donne du sens. C'est ce que j'ai trouvé avec l'ONF ! Je sens aujourd'hui que je contribue, à mon échelle, à quelque chose de plus grand que moi, pour l'avenir de tous. »



Séminaire des nouveaux arrivants, janvier 2023



© Yekheff Hés / ONF

À L'ONF,
300
ALTERNANTS
RECRUTÉS
EN 2022

Dans un contexte de fort renouvellement de ses personnels, dont un tiers concerne le métier de technicien forestier, « l'alternance est un véritable enjeu pour l'ONF car elle représente nos talents de demain », témoigne Caroline Boulesteix, responsable nationale du recrutement. En 2022, plus de 300 alternants ont ainsi été recrutés. « Ils devraient être 400 en 2023 », précise-t-elle. Pour faciliter la transition entre parcours de formation et première expérience professionnelle, un vivier d'alternants a été constitué. Cela permet ainsi aux directions territoriales de trouver plus facilement le bon candidat et au jeune alternant de faciliter sa recherche en fonction des différentes opportunités offertes partout en France.

Premier séminaire
des alternants
au siège de l'ONF

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE DROIT PUBLIC

Comme 5,6 millions d'agents publics, les fonctionnaires et les contractuels de droit public de l'Office ont élu entre le 1^{er} et le 8 décembre 2022 leurs représentants du personnel.

Pour la première fois au sein de l'Office, les 3 991 électeurs concernés ont exprimé leur voix par vote électronique. La mobilisation des équipes RH, de la direction des systèmes informatiques et l'engagement des partenaires sociaux ont permis de relever ce défi avec succès.

Les taux de participation pour les différents scrutins restent supérieurs au taux moyen constaté dans la sphère publique et attestent de l'attachement des agents au dialogue social et de leur volonté d'exercer leur droit de représentation par l'intermédiaire de leurs représentants.

Au total, les agents de l'Office ont ainsi désigné leurs représentants au sein des 17 instances suivantes :

- ◆ Le Comité social d'administration central (CSAC) ;
- ◆ Les 12 comités sociaux d'administration territoriaux ou régionaux ou spécial pour la direction générale (CSAT/CSAR/CSAS-DG) ;
- ◆ Les trois commissions administratives paritaires (CAP) ;
- ◆ La Commission consultative paritaire (CCP).

Les représentants du personnel élus ou désignés à ces instances le sont pour une durée de 4 ans. Leur mandat a débuté le 1^{er} janvier 2023.

UN NOUVEL AVENANT À LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE PORTEUR D'AVANCÉES SOCIALES POUR LES SALARIÉS

En 2022, la direction générale et les organisations syndicales CFTC et CFDT ont signé le premier avenant à la convention collective nationale (CCN) de l'ONF en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.

Ce texte apporte des évolutions positives pour les salariés de l'établissement, notamment concernant :

L'indemnité kilométrique

Dispositif permettant d'indemniser le salarié autorisé à utiliser son véhicule personnel, il a été revalorisé de 10%, de manière dérogatoire, sur la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023, passant ainsi à 0,41€ par km parcouru.

Une indemnité télétravail

Créée pour les salariés de manière rétroactive au 1^{er} septembre 2021 et en équité avec l'indemnité prévue pour les personnels de droit public, cette indemnité a été fixée à 2,5€ par jour de télétravail au titre de l'accord télétravail en vigueur, dans la limite d'un montant de 220€ annuels.

Cet avenant, fruit d'un dialogue social constructif, illustre la volonté de l'établissement d'améliorer les conditions sociales du personnel, tout en répondant aux enjeux de l'établissement dans le cadre du parcours professionnel des collaborateurs.

De nouvelles négociations interviendront en vue d'un nouvel avenant en 2023, direction comme organisations syndicales ayant reconnu le besoin de faire évoluer la CCN à échéances plus régulières pour répondre aux différentes attentes et enjeux sociaux.

VERSEMENT D'UNE PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR

À l'issue des négociations annuelles obligatoires, la décision a été prise de verser en 2022 une prime de partage de la valeur, telle qu'instituée par la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, à ses personnels (salariés, fonctionnaires et contractuels de droit public). Elle est d'un montant de 500 € pour les personnels travaillant à l'ONF depuis au moins un an au 3 novembre 2022, date de signature de l'accord par les représentants des salariés de droit privé. Elle s'élève à 200 € pour les personnels à l'ONF depuis au moins 6 mois et depuis moins d'un an à cette même date.



© Lacroix-Philippe / ONF



RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES

UNE STRATÉGIE NATIONALE POUR AMPLIFIER ET STRUCTURER LES ACTIONS

Répondre aux attentes de la société dans le cadre de la gestion multifonctionnelle et minimiser l'impact des actions de l'ONF sur l'environnement sont inscrits dans l'ADN de l'établissement. « *Nous gérons le patrimoine forestier des collectivités et de l'État qui représente des millions d'hectares dans l'Hexagone, en outre-mer et en Corse ; nous intervenons sur des écosystèmes fragilisés par le changement climatique à un niveau d'intensité sans précédent ; nos concitoyens, de plus en plus urbains, projettent beaucoup sur la forêt. Ces missions nous obligent. Notre responsabilité en tant que gestionnaire des forêts publiques est grande* », témoigne Nathalie Barbe, directrice des relations institutionnelles, de l'Outre-mer et de la Corse. Nombreuses sont les initiatives, d'ores et déjà mises en place par les équipes, qui répondent à la responsabilité sociale et environnementale (RSE) de l'établissement. La stratégie RSE de l'ONF, approuvée en mars 2022, a structuré ces actions et donné des orientations stratégiques.

Une implication de tous les acteurs

« *L'un de nos enjeux est d'intégrer davantage les préoccupations sociales et environnementales dans nos activités opérationnelles et nos pratiques managériales. Cela nécessite l'implication de l'ensemble des collaborateurs de l'Office, sur tout le territoire, y compris dans les filiales* », poursuit Nathalie Barbe.

Un comité de pilotage réunit des représentants des agences, des directions territoriales et centrales de l'Office. Il anime le déploiement de la stratégie en lien avec les référents RSE identifiés. Chaque année, l'ONF rendra compte du bilan de la mise en œuvre de cette stratégie devant le conseil d'administration.

Cette stratégie RSE est construite autour de cinq axes (voir encadré ci-dessous), déclinés en 18 engagements parmi lesquels l'égalité femmes-hommes, la réduction de l'empreinte carbone du matériel informatique, l'étude de l'impact des travaux sur le sol et l'exemplarité de l'établissement sur le plan environnemental.

LES 5 AXES DE LA STRATÉGIE

- 1 Agir en employeur responsable ;
- 2 Promouvoir une gestion multifonctionnelle des forêts à impacts positifs ;
- 3 S'engager pour les territoires ;
- 4 Améliorer l'exemplarité environnementale des sites ONF et de leurs prestations ;
- 5 Adopter une gouvernance socialement engagée.



LE ROULEAU ENCREUR, TROPHÉES DE L'ACHAT INNOVATION 2022

Les trophées de l'achat innovation, initiés par l'État pour mettre en lumière des projets alliant amélioration technique et faibles impacts environnementaux et sociétaux, ont récompensé les équipes de l'ONF pour la création d'un « *rouleau encreur* ». Utilisé pour le marquage des arbres en forêt, le rouleau encreur est un outil visant à modérer - et remplacer à plus long terme - l'usage des bombes aérosols lors des opérations de martelage, permettant ainsi de limiter les projections de peinture sur les agents forestiers. Depuis 2014, les équipes de la direction territoriale Lorraine ont travaillé avec l'INSIC, antenne de l'École des Mines de Nancy, et le Centre de recherche contractuelle spécialisé dans le développement rapide de produits par stratoconception (CIRTES), à la conception d'un premier prototype. Conçue pour répondre à un objectif d'amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail, cette innovation contribue aussi à l'engagement de l'établissement à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

GRAINES D'INNOVATION

PROMOUVOIR ET SOUTENIR TOUS LES TALENTS

L'innovation, une des trois valeurs phares de l'ONF, constitue l'un des leviers de la raison d'être de l'établissement. Renouvelée pour la deuxième fois en 2022, la démarche « *Graines d'innovation* » est un dispositif participatif ouvert à tous les personnels de l'ONF. L'objectif est d'imaginer des projets novateurs et expérimentaux s'inscrivant dans trois grandes thématiques : adaptation des forêts au changement climatique, modernisation de l'établissement grâce au numérique et enjeux liés au carbone. Sur les 125 contributions déposées, 10 « *équipes-projets* » ont été sélectionnées par un comité composé de personnalités internes et externes. Formations au *design thinking* et ateliers inter-équipes ont jalonné le parcours des « *innov'acteurs* ». Fresque de la forêt, réalité augmentée et dialogue avec le public, nouvelle méthode de cubage des bois, valorisation des services écosystémiques... Du projet à la concrétisation : autant de graines semées qu'il reste désormais à faire croître !



MÉCÉNAT

« ONF-AGIR POUR LA FORÊT » UNE ANNÉE PROMETTEUSE POUR LE FONDS DE DOTATION

Pour faire face à l'urgence climatique et à l'érosion de la biodiversité, la recherche de solutions nouvelles et une mobilisation de la société s'imposent. Pour répondre à ces enjeux, l'ONF a créé en 2019 le fonds de dotation ONF-Agir pour la forêt. Ce fonds a pour vocation d'amplifier la démarche de mécénat déployée par l'ONF depuis 30 ans auprès des entreprises et de l'ouvrir aux particuliers.

Permettre à tous les acteurs de la société de s'engager aux côtés des forestiers pour préserver les forêts publiques françaises et transmettre ce patrimoine aux générations futures : telle est la raison d'être du fonds.

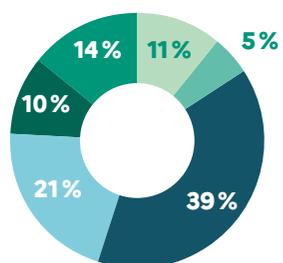
Mécénat d'entreprises : s'engager pour des projets d'avenir

En 2022, la mobilisation des entreprises et des fondations a connu un nouvel essor : le fonds compte aujourd'hui 133 mécènes pour une centaine de projets réalisés. Un résultat qui traduit la prise de conscience de la responsabilité environnementale des entreprises et la croissance de leur engagement sur la thématique de l'environnement.

Les partenariats noués avec les entreprises, acteurs privés engagés, sont plus que jamais porteurs de sens.

Au cœur de cette collaboration : la réalisation d'actions concrètes, ancrées dans les territoires, qui mettent en valeur toute la richesse des services que rendent les forêts publiques.

En 2022, les fonds collectés s'élèvent à 4 M€ et se répartissent comme suit



- Agir pour la prévention des risques
- Planter pour demain
- Agir pour la biodiversité
- Agir pour l'accueil du public
- Innover pour la forêt
- Agir pour le patrimoine historique

Pour la deuxième année consécutive, la thématique « Agir pour la prévention des risques » a recueilli un soutien massif, en lien avec les dramatiques incendies de l'été 2022 qui ont particulièrement touché le département de la Gironde.

Plus de 1,3 million d'euros ont été collectés auprès des entreprises, auxquels s'ajoutent 51 000 euros de dons des particuliers. Ces dons ont pu être mobilisés très rapidement, notamment pour acheter le matériel nécessaire à la réalisation des travaux d'urgence et engager les études de diagnostic post-incendies. La reconstitution des peuplements en tant que telle ne sera engagée qu'après un à deux ans d'observation. Elle dépendra de la capacité de la nature à se régénérer naturellement.

La reconstitution par plantation des forêts dévastées par des dépérissements et les crises sanitaires liées au changement climatique mobilisent également toujours les mécènes.



Plantations en forêts domaniales de Breuil-Chenue, du Vézélien et de Fontaine-Froide, situées dans la forêt du Morvan

© R. G. Alban / ONF



MERCI À NOTRE AMBASSADEUR FABRICE HYBER POUR SON ACTION DESTINÉE À FAIRE CONNAÎTRE LE FONDS ET LES ACTIONS ENGAGÉES PAR L'ONF.

Merci à nos mécènes qui construisent à nos côtés un avenir durable

AXA Atout cœur, CMA-CGM, Courvoisier, Goodman, Groupe ADP, HSBC, IKEA, Fondation Jean Poupelain, Fonds de dotation Caisse d'épargne Aquitaine, Française des Jeux, E. Leclerc Saint-Raphaël, Galeries Lafayette, Jas Hennessy, Laboratoires Guigoz, Linvosges, Maison Goyard, Martell, MHCS, Remy Martin, Septodont, Fondation TotalEnergies....

Merci à toutes les entreprises

qui nous font confiance et à celles qui nous rejoindront demain.

6 THÉMATIQUES POUR AGIR



Planter pour demain



Agir pour la biodiversité



Agir pour l'accueil du public



Innover pour la forêt



Agir pour le patrimoine historique et culturel



Agir pour prévenir et gérer les risques naturels



UN BON RÉSULTAT PORTÉ PAR LA HAUSSE DU PRIX DU BOIS

Le chiffre d'affaires de l'établissement progresse de 72,5 M€ par rapport à 2021. La bonne conjoncture du marché bois, a permis de dynamiser le chiffre d'affaires bois, qui augmente de 54,1 M€ par rapport à 2021. Si le résultat net 2022 (53 M€) est l'un des bons résultats des trente dernières années, il convient de souligner sa relativité à travers un constat simple : il est à peu près équivalent à la seule hausse des produits bruts des ventes de bois (54,1 M€) entre 2021 et 2022.

UN CHIFFRE D'AFFAIRES BOIS TRÈS DÉPENDANT DE LA CONJONCTURE

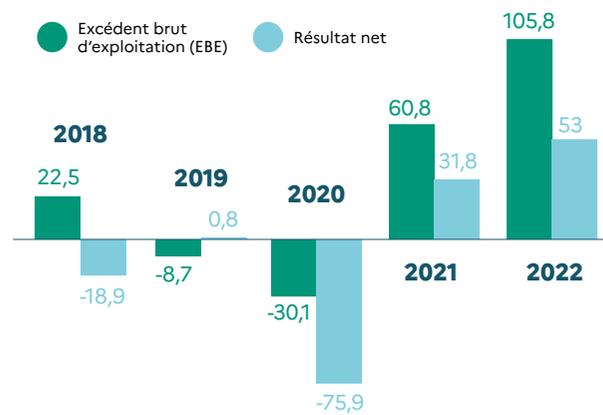
La forte hausse du chiffre d'affaires bois découle avant tout de la hausse des prix (prix moyen au m³ vendu en hausse de 37,2%) et des efforts collectifs de développement de la contractualisation.

En revanche, le volume de bois vendus a enregistré une baisse de 12% par rapport à 2021 pour s'établir à 4,82 Mm³ contre 5,48 Mm³ en 2021, du fait notamment des effets du changement climatique.

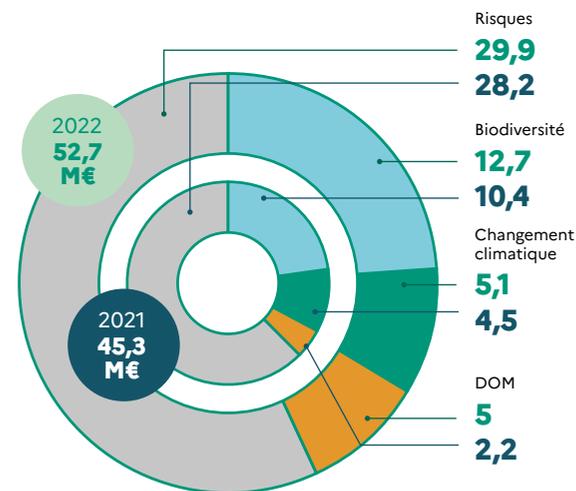
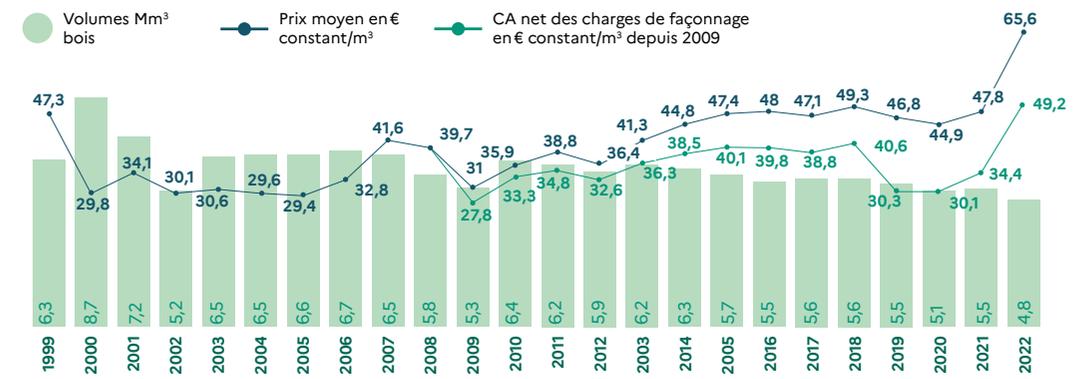
BILAN ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

DES COMPTES 2022 PORTÉS PAR LE CHIFFRE D'AFFAIRES BOIS QUI PERMETTENT UNE FORTE RÉDUCTION DE L'ENDETTEMENT

Le résultat net après impôt, pour 2022, s'établit à 53 M€, soit une amélioration de 21,2€ par rapport à 2021. L'excédent brut d'exploitation (EBE), qui traduit le résultat économique des structures de production, s'établit à un montant de 105,8 M€, en amélioration de 45 M€ par rapport à l'exercice 2021.



ÉVOLUTION DE L'EBE ET DU RÉSULTAT NET (EN M€)

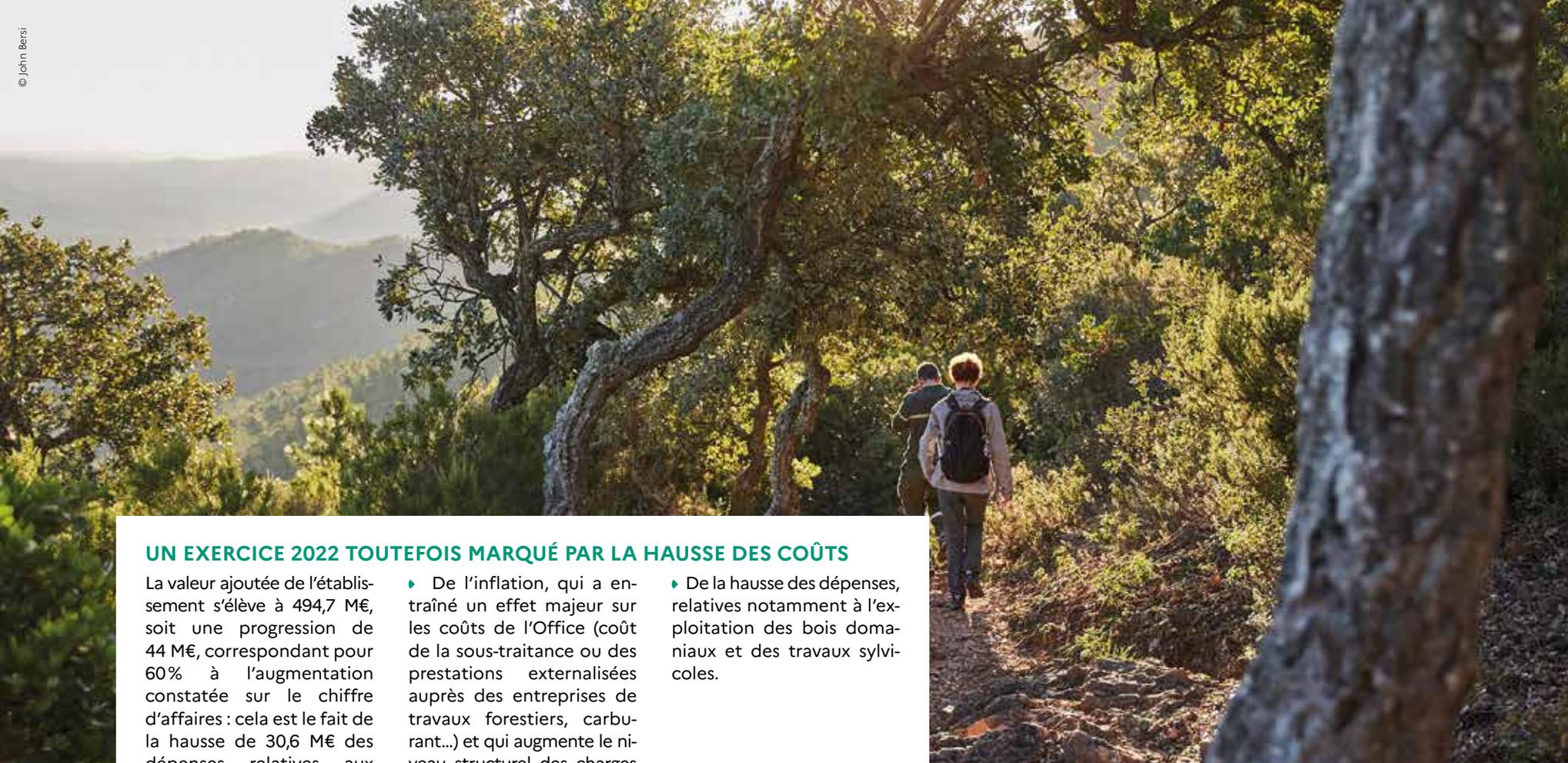


MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL FINANCÉES PAR L'ÉTAT (EN M€)

L'ÉTAT CONFIRME SON SOUTIEN FINANCIER À L'ÉTABLISSEMENT

L'État a confirmé en 2022 son soutien à l'établissement, à travers notamment :

- Le versement d'une subvention exceptionnelle de 20 M€ ;
- La hausse de 6,8 M€ des financements pour la rémunération des missions d'intérêt général à 52,7 M€.



UN EXERCICE 2022 TOUTEFOIS MARQUÉ PAR LA HAUSSE DES COÛTS

La valeur ajoutée de l'établissement s'élève à 494,7 M€, soit une progression de 44 M€, correspondant pour 60% à l'augmentation constatée sur le chiffre d'affaires : cela est le fait de la hausse de 30,6 M€ des dépenses relatives aux achats et charges externes (262,4 M€) sous l'effet :

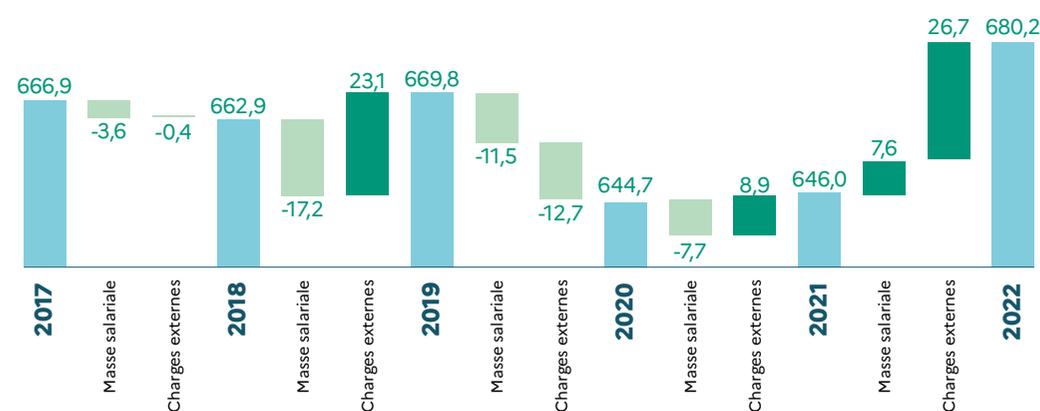
♦ De l'inflation, qui a entraîné un effet majeur sur les coûts de l'Office (coût de la sous-traitance ou des prestations externalisées auprès des entreprises de travaux forestiers, carburant...) et qui augmente le niveau structurel des charges à couvrir par le chiffre d'affaires ;

♦ De la hausse des dépenses, relatives notamment à l'exploitation des bois domaniaux et des travaux sylvicoles.



UNE MASSE SALARIALE EN AUGMENTATION PAR RAPPORT À 2021

Les dépenses de personnel s'inscrivent en hausse de 7,6 M€, liées notamment aux mesures de revalorisation des salaires en réponse aux tensions inflationnistes (hausse du SMIC, négociation annuelle obligatoire et hausse de la valeur du point de la fonction publique...).



ÉVOLUTION DES CHARGES PRODUCTIVES ENTRE 2017 ET 2022
(cumul de la masse salariale et des charges externes)

UNE RÉDUCTION INÉDITE DE L'ENDETTEMENT

Grâce aux flux de trésorerie générés par l'activité, l'encours de la dette constaté au 31 décembre 2022 a décliné de 66 M€, soit une baisse de 17%, pour atteindre un niveau de 323,8 M€ au lieu de 389,8 M€ au 31 décembre 2021.

PREMIER VERSEMENT DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DEPUIS 1996

Conséquence directe du redressement de la situation financière constatée en 2022, l'Office va s'acquitter, pour la première fois depuis 1996, de l'impôt sur les sociétés pour un montant net d'environ 3,5 M€, après prise en compte des déficits antérieurs reportables et de l'application des différentes réductions et crédits d'impôts.

LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE VALIDÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Initiée en 2019, la refonte de la comptabilité analytique a fait l'objet tout au long de l'année 2022 d'un long processus d'explicitation et de validation de sa méthodologie auprès de l'ensemble des administrations de tutelle, des représentants du personnel et de la Fédération nationale des communes forestières.

À l'issue d'une intense phase d'analyse menée par le comité d'audit de l'établissement, le conseil d'administration a validé à la quasi-unanimité la méthodologie de la nouvelle comptabilité analytique.

Le comité d'audit et le conseil d'administration ont, à cette occasion, reconnu que le nouvel outil refondu constituait un gage de transparence, d'auditabilité et de crédibilité.

Le président de la Fédération nationale des communes forestières a, de son côté, affirmé qu'elle constituait un facteur permettant de travailler en confiance avec l'Office.

Cette validation a constitué le point d'orgue et la pleine reconnaissance d'un projet majeur qui a très largement mobilisé l'ensemble de la communauté de travail de l'Office.

Fort de cette large reconnaissance, la comptabilité analytique peut désormais servir le pilotage économique et financier de l'établissement.

partie 02

Préserver les forêts et leur résilience face au changement climatique

page 35

Changement climatique :
pourquoi il faut
agir en forêt

page 38

Face à l'incertitude,
la meilleure formule est
de tester plusieurs
solutions

page 40

France Relance a profité
aux forêts françaises

page 41

Projet de recherche
REFER : préserver la forêt
et pérenniser l'excellence
de la filière bois

page 42

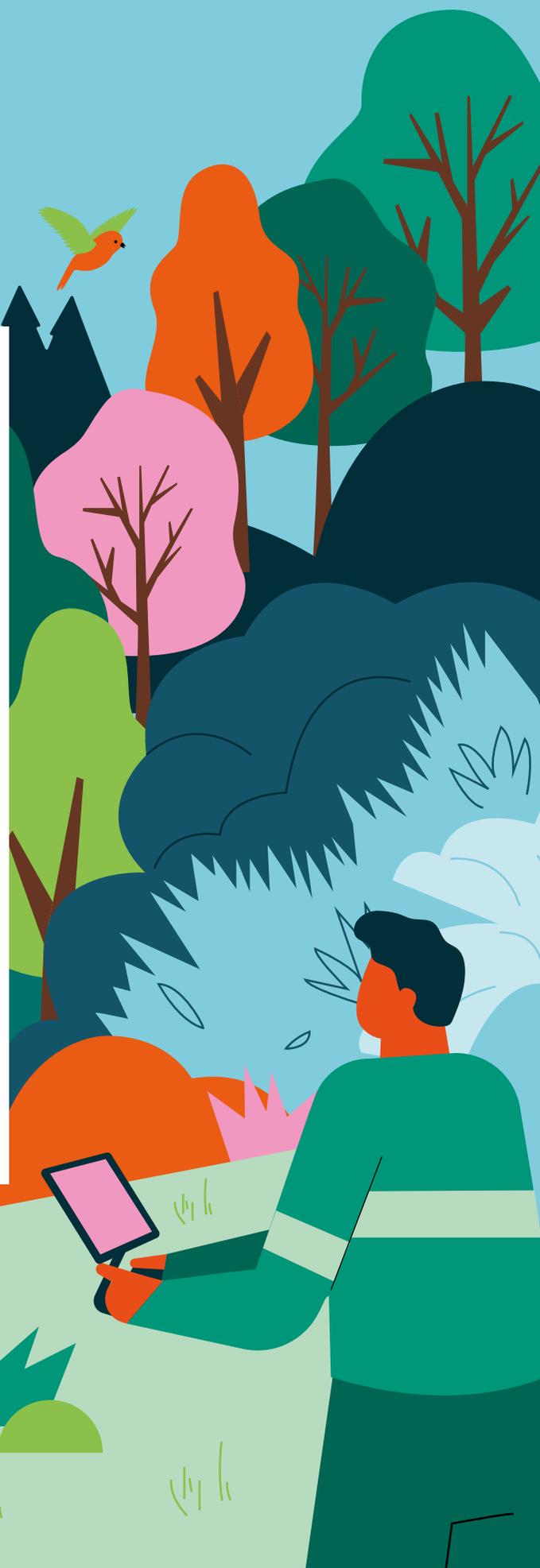
Nouvelles technologies :
les forêts françaises sous
monitoring

page 44

Compensation carbone :
accompagner
les entreprises et les
collectivités dans la
réduction de leur
empreinte carbone

page 45

Équilibre sylvo-
cynégétique : les
chasseurs, partenaires
de l'ONF, pour réussir le
renouvellement forestier



CHANGEMENT CLIMATIQUE : POURQUOI IL FAUT AGIR EN FORÊT

La santé des forêts françaises se dégrade. Les équipes de l'ONF agissent au quotidien, malgré l'incertitude et l'ampleur de la tâche. La responsabilité est immense et l'engagement total.

Durant ces trois derniers siècles, la forêt française s'est fortement étendue. Elle couvre aujourd'hui un peu moins d'un tiers du territoire. Mais à mesure que les températures et les sécheresses augmentent, sa santé se dégrade. Depuis 2018, plus de 300 000 hectares de forêts publiques en France connaissent un taux de mortalité inédit - l'équivalent de 30 fois la superficie de Paris - et le mouvement se poursuit. D'ici à 50 ans, la moitié de la forêt française pourrait changer de visage. La liste des conséquences dues à l'accélération du changement climatique s'allonge : dépérissements de peuplements forestiers, parasites et insectes ravageurs, extension des feux de forêt, sécheresses récurrentes...

Ce phénomène n'est pas isolé : « *Quasiment tous les territoires sont touchés ainsi que toutes les essences, qu'il s'agisse des feuillus et des résineux* », constate Olivier Rousset, directeur général adjoint à l'Office national des forêts. En forêt de Tronçais (Allier) qui abrite des chênes prestigieux, 15 à 20% des arbres meurent à cause du réchauffement climatique, avant même d'avoir atteint la maturité. Dans le Grand Est, l'épicéa détient la triste première place des espèces malades. S'il devrait rester présent en altitude, il est fort probable qu'il disparaisse des plaines. C'est un fait : épicéa, sapin, hêtre, pin sylvestre, frêne... Ces essences de la forêt française sont de moins en moins adaptées à une partie de leur zone de présence actuelle. Pourquoi ne pas faire confiance aux seules capacités naturelles de résilience ? Parce que ces mécanismes d'adaptation naturelle sont en moyenne 10 fois trop lents, au regard de la rapidité d'évolution du climat.

LA FORÊT MOSAÏQUE

Les forestiers ne peuvent plus gérer la forêt comme avant. Adapter les forêts à ces changements globaux passe par la généralisation d'un nouveau concept de sylviculture : la forêt mosaïque. « Le mot-clé pour parvenir à la résilience d'une forêt est "diversité". Dans le choix des essences, dans les structures de peuplements, dans les modes de gestion pour garantir une interaction plus forte entre zones de production et zones de protection intégrale... », explique Albert Maillat, directeur forêts et risques naturels à l'ONF (voir interview page 38). En forêt publique, jusqu'à présent, environ 80% du renouvellement des peuplements s'effectue à partir des graines issues des arbres en place. Là où les sols peuvent retenir suffisamment l'eau pour que les essences présentes ne basculent pas en « inconfort climatique », les équipes de l'ONF accompagnent cette régénération naturelle.

Mais cela ne suffit plus. Il est désormais indispensable de procéder à des plantations partout où les espèces en place risquent d'être en difficulté demain.

Dans le cadre du renouvellement prévu des forêts et grâce au plan France Relance, le forestier doit faire ses choix en anticipant sur le climat futur. « Nous revenons à la vocation ancienne des forestiers publics : intervenir davantage, quand c'est nécessaire, en s'appuyant

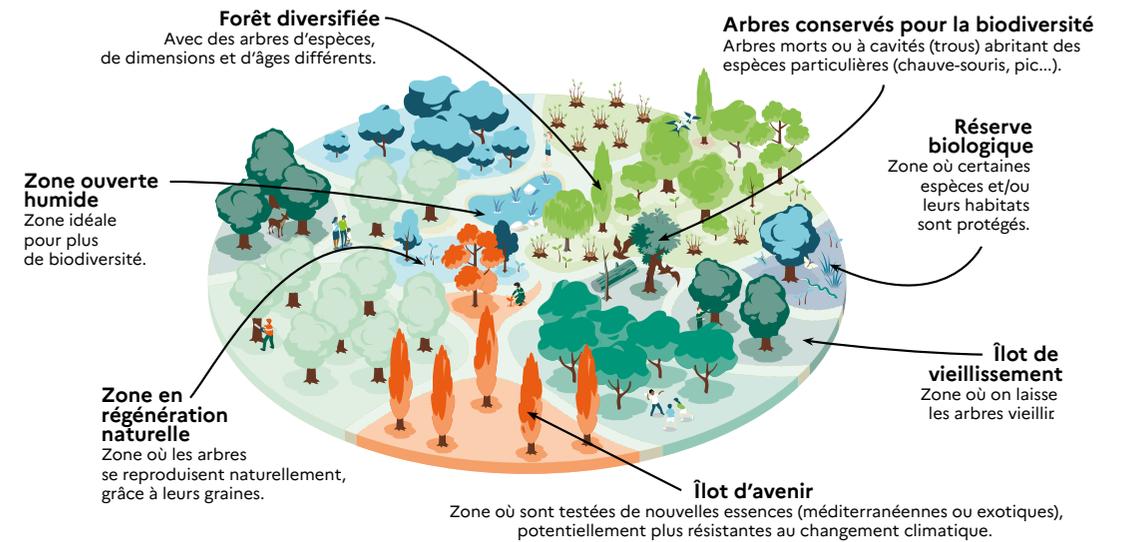
sur les processus naturels », indique Olivier Rousset. Pour Xavier Bartet, directeur adjoint du département Recherche, développement et innovation : « Il faut envisager une gestion différente dans un contexte incertain. La tâche peut sembler vertigineuse parce qu'il nous faut véritablement repenser notre gestion forestière. »

Dans cette période pleine d'incertitudes, la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'ONF constitue une feuille de route destinée à guider et adapter au mieux les actions des forestiers.

UNE DIVERSITÉ NÉCESSAIRE

Il faut donc planter. Mais quoi ? « En favorisant des mélanges feuillus/résineux dans les parcelles, nous espérons ainsi améliorer la résilience du peuplement », poursuit Xavier Bartet. Autre critère : conserver au maximum l'essence en place, à une différence près : son origine. « Remplacer un chêne sessile par un autre chêne, cela change la physionomie de la forêt car ce n'est pas la même espèce. Mais au niveau du cortège floristique et faunistique, c'est moins bouleversant que d'introduire une espèce très éloignée botaniquement », note Brigitte Musch, responsable du conservatoire génétique des arbres forestiers à l'ONF. C'est ce que l'on appelle la « migration assistée des essences ».

QU'EST-CE QU'UNE FORÊT MOSAÏQUE ?



Lancé en 2001, le projet Giono est un projet phare de cette migration assistée. Plus de 7000 chênes et hêtres du sud de la France ont ainsi été implantés dans la région de Verdun. L'objectif est d'évaluer si ces arbres méridionaux résistants se seront suffisamment reproduits avec les arbres naturellement présents et s'ils pourront faire face à la hausse des températures. Réponse dans... 70 ans ! L'adaptation au changement climatique, ce sont des expérimentations et un suivi sur le temps long.

DES ESSENCES NOUVELLES POUR LA FORÊT DE DEMAIN

Autre expérimentation : les « îlots d'avenir ». Ces dispositifs sont constitués d'une seule essence implantée sur des petites parcelles de 0,5 à 2 hectares. Dans ces parcelles tests, les forestiers, accompagnés des scientifiques, peuvent introduire une essence déjà présente dans le sud de la France ou venue d'autres pays (sapin d'Espagne, calocèdre, séquoia toujours vert, chêne faginé du Portugal...). « Ces zones font l'objet d'une surveillance continue, notamment pour vérifier le possible caractère envahissant des espèces. Aucune essence, dont le caractère invasif est connu, n'a été sélectionnée », souligne Xavier Bartet, en précisant que, dans 20 ans, les îlots d'avenir ne représenteront pas plus de 0,5% de la surface des forêts domaniales.

En 2022, près de 200 îlots ont été implantés en forêt publique. Une investigation scientifique est destinée à mobiliser des connaissances fiables pour éclairer les décisions à venir.

À quoi ressemblera la forêt publique de demain ? Difficile de répondre à cette question, tant l'évolution du climat est hypothétique. Une chose est sûre : « Ce qui nous anime, c'est de laisser aux générations futures une belle forêt pour qu'elles aient la chance d'en profiter. Cette ambition nécessite des approches variées qui ne se limitent pas aux seuls choix d'essences d'arbres à planter. D'autres actions comme la protection des sols et de l'eau, la préservation des espèces, l'équilibre forêt-ongulés ainsi que la gestion des risques naturels sont essentiels pour contribuer à la résilience des forêts », témoigne Erwin Ulrich, pilote de la stratégie d'adaptation au changement climatique. Le métier de forestier évolue : il faut désormais penser à court et à long terme, adopter de nouvelles façons de procéder, utiliser de nouveaux outils sylvo-climatiques partagés avec l'ensemble de la communauté forestière et scientifique. Un consensus fait l'unanimité au sein de l'ONF : malgré les incertitudes sur les choix à opérer, le pire serait de ne rien faire.

PROTÉGER L'ÉCOSYSTÈME FORESTIER

La résilience des massifs nécessite un écosystème de qualité, avec une biodiversité riche et des sols en bonne santé. La préservation des sols, grands réservoirs de carbone, s'effectue notamment par l'utilisation d'outils numériques permettant d'établir des diagnostics de sensibilité ou, à l'occasion, des travaux forestiers (délimitation de zones de passage, diminution de la pression des machines, traction animale...).



ENTRETIEN AVEC

Albert Maillat,
directeur forêts et risques
naturels à l'ONF

“FACE À L'INCERTITUDE, LA MEILLEURE FORMULE EST DE TESTER PLUSIEURS SOLUTIONS

Depuis les sécheresses successives des cinq dernières années, plus de 300 000 hectares de forêt française ont été dévastés. Comment analysez-vous cette tendance ?

Le fait que le climat évolue vers des situations plus stressantes pour la végétation, avec plus de sécheresses et plus de canicules, rend nécessairement les forêts plus sensibles et plus soumises à des proliférations de pathogènes. C'est une tendance lourde, que l'on commence à mesurer dans les nouvelles statistiques de l'Inventaire forestier national publié récemment. La mortalité des peuplements forestiers augmente et, même si la forêt française continue de s'accroître en surface, l'accroissement en volume a tendance à ralentir. Les forêts étaient jusqu'à présent dans un état de santé globalement satisfaisant, mais les situations dans lesquelles elles apparaissent en grande difficulté sont en train de se multiplier et sans doute de s'accélérer.



Plantation dans le cadre du projet Giono au sein de la pépinière expérimentale ONF de Guéméné-Penfao

Les forestiers pouvaient-ils prévoir cette situation alarmante ?

Les travaux du GIEC montraient bien que les forêts allaient subir des situations bien plus compliquées que par le passé. Appréhender ces menaces de façon qualitative est une chose et savoir comment y répondre en est une autre. Les scénarios d'évolution sont divers et nous nous trouvons dans un système à la fois certain et incertain : certain par le sens de l'évolution climatique, mais incertain par le scénario précis d'évolution et des conséquences réelles et à venir de ces changements climatiques dans nos forêts.

Face à ce constat, quelle est la stratégie adoptée ?

Tout d'abord, ne pas confondre vitesse et précipitation. Les forestiers ont passé plus d'une décennie à analyser ce contexte incertain d'évolution climatique, en travaillant sur différents scénarios et en élaborant des outils de diagnostic destinés à éclairer nos choix d'action. Ce sont notamment ces outils - le plus connu étant Climessences (développé par le RMT Aforce) - qui nous permettent de faire des simulations et d'anticiper par exemple que, d'ici à 30 ans, 30% des forêts françaises devraient basculer dans un inconfort climatique

et, à plus long terme, 50% si les tendances se poursuivent. Grâce à ces outils, nous pouvons aussi désormais savoir à quel endroit et sur quelles espèces la menace pèse réellement et comment nous pouvons agir pour favoriser la résilience des peuplements forestiers.

Cette résilience des forêts au changement climatique, comme l'atteindre ?

Il n'y a pas de solution unique. Cela passera sans aucun doute par une augmentation de la diversité des essences, en s'appuyant à la fois sur certaines déjà présentes dans les régions touchées, sur d'autres plus méridionales et dont on sait qu'elles sont plus résistantes aux phénomènes de sécheresse et de canicule et, de façon beaucoup plus marginale, sur des essences plus exotiques qui feront l'objet d'expérimentations très contrôlées et à toute petite échelle. Dans un contexte d'incertitude, la meilleure formule est de tester plusieurs solutions, avec la conviction que dans notre stratégie mise en place, l'échec est tout autant porteur d'enrichissement que le succès.

Plus de diversité dans les modes de gestion et de sylviculture... C'est ce que vous appelez la « forêt mosaïque ». En quoi ce concept diffère-t-il des actions menées jusqu'à présent ?

Historiquement, l'élément directeur guidant la gestion forestière était la production optimisée et durable de bois d'œuvre, respectueuse de l'environnement bien sûr, mais capable d'alimenter une filière forêt-bois vertueuse répondant aux besoins de la société. Cet objectif ne disparaît pas, puisque de la préservation de la biodiversité dépend notre santé et que le bois est un matériau qui représente aussi une des solutions au défi climatique de notre société. Désormais, le critère de résistance des forêts au climat et à la sécheresse devient notre boussole pour l'action. Sans une forêt et un écosystème en bonne santé, les essences ne seront pas capables de produire ce bois de qualité si attendu par les acteurs économiques locaux.



Au-delà des partenaires de la filière forêt-bois, d'autres acteurs peuvent-ils également jouer un rôle à leur échelle ?

Nous avons un immense travail de pédagogie à réaliser auprès du grand public, car le paysage forestier va changer et cela peut susciter de nombreux questionnements sur le bien-fondé de nos actions. Il nous faut donc agir impérativement avec la société, en rappelant que ce paysage forestier est, depuis des siècles, en mouvement et que les grandes forêts publiques n'ont pas toujours été là et sont bel et bien le fruit du travail des hommes. Par ailleurs, si les arbres et la forêt sont essentiels pour stocker du carbone, le matériau bois constitue aussi l'un des leviers majeurs de l'atténuation des effets du changement climatique. Non seulement ce stockage de carbone peut perdurer dans les produits bois que chacun peut utiliser (charpente, meubles...), mais en plus utiliser ce bois géré durablement à la place d'autres matériaux énergivores, comme l'acier ou le béton, permet d'aboutir à un bilan carbone favorable. Il faut donc que la société tout entière plébiscite un usage beaucoup plus important du bois dans l'économie française, afin qu'il retrouve la place éminente qu'il a historiquement connue jusqu'à la révolution industrielle.

FRANCE RELANCE A PROFITÉ AUX FORÊTS FRANÇAISES

Fin 2020, l'État a lancé un plan de relance forestier doté de 200 millions d'euros, signant ainsi son engagement à soutenir la reconstitution des forêts privées et publiques dans un contexte de réchauffement climatique inquiétant. Retour sur les actions menées par l'ONF en 2022.

Plus de 300 000 hectares de forêts sont touchés par les dépérissements et attaques sanitaires (scolytes, encre du châtaignier...) depuis ces dernières années, en raison de l'accélération du changement climatique. Dans son inventaire forestier paru à l'automne 2022, l'IGN rapporte que sur une décennie la mortalité des arbres a augmenté de 54%. Face à cela, le plan de relance forestier de l'État est un atout inédit pour faire face à ce que les forestiers qualifient de véritable « tempête silencieuse ».

En 2022 encore, les équipes de l'ONF et les entreprises locales de travaux forestiers ont été à pied d'œuvre pour reconstituer les forêts les plus menacées. 586 forêts domaniales ont ainsi accueilli de nouvelles plantations. Le chiffre est considérable puisque cela représente au total près de 7 millions de plants, pour une surface de 7800 hectares environ. Sur 53% de cette surface, il s'agissait d'actions curatives dédiées au remplacement de peuplements dépérissants. Sur les 47% restants, les actions menées l'ont été sur la base d'une anticipation de risques et de projections climatiques.



L'ONF a fait le choix de la diversification, tant des itinéraires que des essences, afin de garantir une plus grande résilience des forêts. 57% des opérations de renouvellement ont été effectuées par plantation en plein, 14% par plantation en placeaux et 29% par enrichissement. Parmi les essences les plus plantées en 2022 figurent le chêne (30%), le pin maritime (15%) et le cèdre (10%) ; un tiers des essences ou des provenances plantées présentent un caractère méditerranéen.

2022, UNE BELLE ANNÉE POUR LES GRAINES

Les graines sont l'avenir des forêts et, malgré la sécheresse, elles ont été très nombreuses à être récoltées par les forestiers en 2022. Le chêne pubescent (35 000 litres récoltés) et le cèdre (25 000 litres) se démarquent tout particulièrement dans cette saison exceptionnelle.

OPÉRATION PLANTATIONS AVEC FRANCE BLEU

En novembre 2022, l'ONF et France Bleu se sont associés pour une opération nationale de plantation avec le grand public. L'occasion notamment de sensibiliser les jeunes et les scolaires aux effets du changement climatique sur les forêts.

PROJET DE RECHERCHE REFER PRÉSERVER LA FORÊT ET PÉRENNISER L'EXCELLENCE DE LA FILIÈRE BOIS

Puits de carbone précieux, les forêts fournissent aussi le bois qui représente un matériau écologique porteur d'avenir. Avec le projet REFER, l'ONF et ses partenaires œuvrent pour trouver quelles essences productives seront capables, demain, de s'adapter.

Trouver des essences résilientes face au changement climatique pour aider à la préservation des forêts françaises, tout en permettant une production de bois de qualité... Comment ? En inventoriant des peuplements et dispositifs expérimentaux plantés il y a plusieurs dizaines, voire centaines d'années, pour repérer les essences les plus prometteuses. Ces données précieuses ont été collectées tout au long de l'année 2022 par l'ONF et ses partenaires, avant d'être exploitées dès 2023.

Un protocole commun

Pour partir à la recherche de ces essences dites « d'intérêt », un protocole commun a été mis en place afin de s'accorder sur les peuplements à inventorier et le type d'espèces à dénicher. Une liste de 19 essences a été établie, dressée selon une trentaine de critères, comme la résistance à la sécheresse ou la qualité du bois. Sur cette liste s'illustrent des résineux comme le sapin de

Bornmüller, le pin parasol ou le séquoia toujours vert. Les essences feuillues, comme le chêne chevelu et le tilleul à grandes feuilles, ont également été retenues comme porteuses d'avenir. Rappelons ici qu'un bois de qualité est un bois qui répond à la demande des industriels, capable de servir à des usages multiples.

On observera que pour la plupart des usages courants, les résineux sont les essences les plus prisées car ce sont celles qui répondent le mieux à ces critères de qualité : arbres droits, sans grosses branches et à la structure résistante. Cet usage du bois répond aussi à l'impératif écologique qui s'impose à chacun d'entre nous et auquel l'ONF entend bien répondre, notamment en valorisant ce matériau d'avenir qui stocke du carbone sur un temps long et peut se substituer à des matériaux dont la production est très énergivore, comme le béton ou l'acier.

Des diagnostics terrains exploités en 2023

Après des diagnostics terrains effectués de février à décembre 2022, les données seront mises en commun, traitées et classées en 2023 et permettront de faire un bilan de l'état des peuplements existants. Une fois les essences identifiées, les forestiers pourront ainsi constituer des peuplements porte-graines en récoltant des semences et en les plantant à petite échelle, avant de prévoir une introduction plus importante. Ce travail permettra également d'améliorer la connaissance sur les essences introduites dans le cadre des îlots d'avenir développés par l'ONF et leurs partenaires (scientifiques et forêts privées).

LA FORÊT MOSAÏQUE AU CŒUR DES TRAVAUX DU COMITÉ SCIENTIFIQUE DE L'ONF

Varié les modes de sylviculture, diversifier les essences, dédier des zones à la biodiversité... Face au changement climatique, les forestiers œuvrent à créer « une forêt mosaïque » pour réussir le défi de l'adaptation de ces milieux. Mais en quoi précisément cette notion peut-elle être garante de la résilience des écosystèmes ? Un thème que le comité scientifique de l'ONF a choisi d'investir dans le cadre de ses axes de recherche en 2022. « Notre ambition est d'éclairer l'action des forestiers. Pour cela, nous allons travailler sur les concepts sous-jacents à cette approche, en substantifier l'appellation en puisant dans les connaissances scientifiques pour essayer de clarifier les concepts et les mécanismes », explique Hervé Jactel, président du comité scientifique et directeur de recherche à INRAE. À l'issue de ce travail au long cours, un avis et des pistes de recommandations seront produits pour permettre à l'ONF d'atteindre son objectif.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

LES FORÊTS FRANÇAISES SOUS MONITORING

L'ONF recourt de plus en plus aux technologies de télédétection pour cartographier et surveiller les forêts. Devenues indispensables à la gestion durable des massifs, elles facilitent aussi le travail quotidien des équipes. Du projet à la concrétisation : autant de graines semées qu'il reste désormais à faire croître !

LiDAR, drone, satellite... Depuis quelques années, ces technologies ont intégré la boîte à outils du forestier. En permettant une observation des forêts à distance de plus en plus précise, elles sont devenues indispensables pour améliorer l'efficacité et la qualité du travail des équipes de terrain. « Chaque technologie a ses spécificités et ses avantages », explique Fabrice Coq, chargé de mission national aménagement et télédétection à l'ONF. « Nous croisons les données fournies en fonction de nos attentes et besoins. »

Le LiDAR : modéliser la forêt pour mieux la protéger

L'année 2022 aura été marquée par l'accélération d'un vaste chantier de modélisation des forêts publiques, financé par le plan France Relance et mobilisant l'expertise de l'IGN. L'objectif : établir une cartographie « haute définition » et 3D de la forêt avec sa composition, sa structure, son évolution... Cet état des lieux, permis par l'utilisation de la technologie LiDAR¹, doit permettre de développer une meilleure stratégie de gestion et d'adaptation en matière notamment d'aménagement forestier, de suivi des indicateurs de biodiversité, de mobilisation et de récolte de bois, de surveillance sanitaire et des risques naturels. Depuis fin 2022, 50 % des forêts métropolitaines ont fait l'objet d'un traitement de données LiDAR. L'ensemble des peuplements forestiers de métropole et outre-mer (hors Guyane) sera couvert à horizon 2025.

« S'il est essentiel en termes de finesse d'observation et d'analyse, le recours aux technologies ne remplace pas le travail de terrain », précise Fabrice Coq. Dès qu'elles auront été fournies par l'IGN puis traitées et modélisées par les experts de l'Office, ces données LiDAR seront ensuite enrichies par les forestiers, au travers du déploiement de placettes de calibration, afin de croiser les relevés humains et numériques avant de pouvoir envisager une extrapolation des informations à l'ensemble du massif forestier.

Drone et satellite aussi

Les satellites constituent un autre outil précieux pour les forestiers. « Ils fournissent des informations sur la qualité de la photosynthèse ou le taux d'humidité des feuilles, très utiles pour suivre les dépérissements », poursuit Fabrice Coq. Ils permettent aussi d'établir

des cartes de combustibilité et de mesurer l'évolution des glaciers. Mixées au LiDAR, les images alimentent la cartographie de forêts très denses comme celle de Guyane.

Quant au drone, ses usages ont été formalisés en 2022 par l'ONF dans une stratégie dédiée. Aujourd'hui, 25 télépilotes ont été formés et chaque direction territoriale dispose désormais d'un référent. Il est notamment utilisé comme « œil déporté » du forestier dans des endroits difficiles d'accès, en permettant d'observer les glissements de terrain, l'évolution du trait de côte ou les parcelles touchées par les dépérissements. « Auxiliaire » des travaux forestiers, il permet également de favoriser l'installation et l'optimisation des plantations.

¹ Le LiDAR (Laser Imaging Detection and Ranging), est un scanner embarqué dans un avion qui permet d'obtenir des données numériques en 3D, avec une description très précise du sol et de la végétation.



Forêt de Rambouillet capturée par la technologie LiDAR

© IGN / ONF

PARTIE #2



COMPENSATION CARBONE

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES COLLECTIVITÉS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR EMPREINTE CARBONE

Créé en 2019 par le ministère chargé de l'écologie, le Label bas-carbone permet de certifier des gains carbone réalisés par des projets vertueux menés en faveur du climat et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une démarche qui vise notamment à relever l'objectif ambitieux fixé par l'État d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Dans ce cadre, l'ONF a lancé en 2022 une offre de compensation carbone à destination des collectivités et des entreprises. Concrètement, ces acteurs peuvent participer au financement de projets variés, comme des plantations pour la reconstitution des peuplements forestiers dégradés en forêt publique en raison d'épidémies (scolytes) ou d'épisodes climatiques extrêmes (sécheresses, canicules...).

33 projets labellisés bas-carbone

Pour cette première année, l'Office a labellisé 33 projets bas-carbone, pour une superficie totale de 388 hectares et l'équivalent de 64 208 tonnes de CO₂ capturées.

Une fois les plantations effectuées, les forestiers de l'ONF sont chargés de vérifier, au cours des cinq premières années, la bonne santé des

jeunes plants et leur densité, afin de garantir le stockage effectif du carbone. À noter que le Label bas-carbone prévoit un fonds de garantie entre la 5^e et la 30^e année, en cas d'incident survenu sur la parcelle labellisée.

LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE ENGAGÉE AVEC L'ONF

Afin de compenser une partie des émissions de gaz à effet de serre induites par ses activités, la présidente française du Conseil de l'Union européenne a sollicité les experts de l'ONF pour l'accompagner dans ce projet ambitieux. Dix projets de reconstitution de forêts publiques métropolitaines ont été identifiés pour une surface totale de 170 hectares. Cette surface pourra à terme séquestrer 27 764 tonnes de CO₂. Les peuplements forestiers sélectionnés ont subi des crises sanitaires, des incendies ou des dépérissements liés aux sécheresses. Au-delà de la séquestration du carbone, ces reconstitutions rempliront plusieurs objectifs : amélioration de la qualité de l'air, préservation de la biodiversité, préservation du patrimoine naturel et forestier de demain.

ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE

LES CHASSEURS, PARTENAIRES DE L'ONF, POUR RÉUSSIR LE RENOUVELLEMENT FORESTIER

En 2022, 50% des surfaces de forêt domaniale présentent une surpopulation d'ongulés.

On désigne par là les animaux pourvus de sabots : cerfs, chevreuils, biches et sangliers. Certaines forêts du Grand Est, d'Île-de-France et des Hauts-de-France sont aujourd'hui dans un état préoccupant. Même des régions longtemps épargnées, comme l'Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont été rattrapées par le phénomène. Depuis plusieurs années, la situation s'est aggravée : en 2016, au niveau national, le taux de déséquilibre forêt-ongulés était de 36%, contre 50% aujourd'hui. Cette surpopulation fragilise les forêts déjà confrontées aux conséquences du réchauffement climatique (dépérissement, prolifération des scolytes et chenilles processionnaires, incendies...). Ce déséquilibre menace aussi le succès des plantations financées par l'État dans le cadre du plan France Relance. En effet, les animaux consomment en grande quantité des jeunes arbres. Dans ce contexte, le partenariat entre l'ONF et les fédérations de chasseurs est essentiel.

Une nouvelle échéance triennale pour inverser la tendance et augmenter les prélèvements, en partenariat avec les chasseurs

L'ONF est détenteur du droit de chasse en forêt domaniale. Elle s'y pratique sur 1,75 million d'hectares (11% de la forêt française métropolitaine). Des objectifs chiffrés d'animaux à prélever figurent dans les contrats établis avec les chasseurs, qu'ils possèdent des baux ou des licences.

Concernant les baux, un bilan est réalisé tous les trois ans. Les locataires peuvent décider de les résilier à l'issue de cette échéance.

En 2023, une nouvelle période triennale s'ouvre et, avec elle, des enjeux déterminants pour la reconstitution et l'adaptation des forêts au changement climatique. Toutes les actions en faveur de la biodiversité sont à mettre en œuvre, mais la recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique est la priorité pour augmenter la résilience des peuplements. Pour y parvenir, chasseurs et forestiers doivent converger vers une vision partagée de la situation. L'échéance 2022 a été l'occasion d'échanges techniques qui s'inscrivent dans cette dynamique de concertation.



Écorçage de cerf

Les forêts sont le

2^e

PUITS DE CARBONE APRÈS LES OCÉANS

50

MILLIONS DE TONNES DE CO₂ SÉQUESTRÉES

chaque année en France par les forêts, soit l'équivalent de 15 % des émissions annuelles nationales

Les Assises de la Forêt et du Bois ont également mis en exergue cet enjeu. Est prévue notamment la mise en place d'un observatoire alimenté par les fédérations de chasse et les forestiers qui pourrait permettre de suivre à différentes échelles les demandes/attributions/réalisations des plans de chasse, ainsi que les dégâts forestiers et agricoles causés par les ongulés. Enfin, un dialogue soutenu avec les différentes parties prenantes (grand public, ONG...), fondé sur des états des lieux précis, sera aussi à mener pour favoriser une meilleure explication des objectifs à atteindre et des pratiques à mettre en place pour l'avenir et la pérennité des forêts.

DEUX CONTRATS POUR CHASSER

- ◆ Le bail de chasse a une durée de 12 ans et s'octroie par adjudication. Il lie le chasseur et l'ONF par un contrat d'objectifs sylvicoles et d'orientations cynégétiques. Depuis 2016, le respect des consignes et des objectifs est contrôlé tous les trois ans.
- ◆ La licence de chasse est délivrée pour une durée d'un jour à un an maximum. Son titulaire s'engage alors à atteindre l'objectif minimum du plan de chasse.

Des protections coûteuses face à la surpopulation d'animaux

Pour constituer la forêt de demain, les techniciens de l'Office doivent très souvent protéger les jeunes arbres. Installées pour une quinzaine d'années, les clôtures nécessitent un suivi coûteux et constituent une gêne paysagère. L'autre solution est l'engrillagement individuel de chaque plant. Elle présente des coûts importants. « On peut dire qu'en moyenne, la protection augmente de 50% le coût de la plantation », estime Hélène Chevalier, chargée de travaux forestiers à la direction forêts et risques naturels à l'ONF. Au total, le surcoût lié aux replantations et à la protection des jeunes plants est estimé à 15 millions d'euros annuels.

Les forêts communales aussi concernées

Le déséquilibre ne s'arrête pas aux frontières des forêts domaniales. Pour les forêts communales, la problématique a été identifiée comme prioritaire dans la convention ONF-FNCOFOR signée le 13 décembre 2022. Les deux parties ont ainsi convenu de procéder à une qualification de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique lors de la révision de chaque aménagement forestier en forêt des collectivités.

3 300

LOTS DE CHASSE ÉTABLIS EN FORÊT DOMANIALE

73%
DES LOTS
affichent une situation
inchangée depuis 3 ans

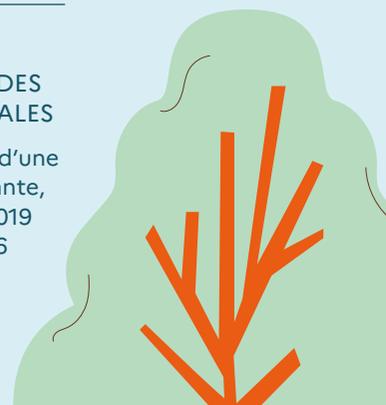
600
LOTS
ont vu leur situation
se dégrader depuis 3 ans

266
LOTS
ont vu leur situation
s'améliorer depuis 3 ans

60%
DES LOTS
affichent une situation
d'équilibre satisfaisante,
contre 69% il y a 3 ans

50%
DE LA SURFACE DES
FORÊTS DOMANIALES

ne bénéficient pas d'une
situation satisfaisante,
contre 39% en 2019
et 36% en 2016



partie
03

Face aux risques, protéger la nature et les populations

page 48
Feux de forêt : rétrospective
d'une mobilisation hors norme

page 52
Risques naturels :
montagne et littoral

FEUX DE FORÊT : RÉTROSPECTIVE D'UNE MOBILISATION HORS NORME

En France, entre juin et août 2022, la chaleur, la sécheresse des sols et l'absence de précipitations ont entraîné un dessèchement des végétaux dans plusieurs départements. Une situation comparable à la sécheresse de 1976, couplée à la canicule de 2003. En Gironde et sur l'ensemble du territoire, les forestiers ont été fortement mobilisés, aux côtés des services de secours, face aux flammes ravageant des milliers d'hectares de forêts.

Intense, hors norme. Les mots ne manquent pas pour qualifier l'été 2022. En 2022, plus de 8500 feux se sont déclarés en France métropolitaine, détruisant près de 72000 hectares de forêt française.

De la région méditerranéenne jusqu'au littoral girondin, des forêts bretonnes, normandes, savoyardes, jusqu'au cœur des forêts vosgiennes et du Jura... Les flammes ont sévi dans tout l'Hexagone, franchissant les frontières longtemps historiques du sud-est de la France. 52 départements ont connu un incendie de végétation parcourant au moins 10 hectares.

Les feux sont presque toujours d'origine humaine. Mais, entre la chaleur et l'absence de précipitations, la teneur en eau des végétaux était au plus bas, entraînant un dessèchement foliaire, des chutes de feuilles ou d'aiguilles et parfois, *in fine*, la mortalité de certains ligneux.

« Nous avons vécu une saison estivale sans précédent. Les feux, d'une durée et d'une puissance inédites, ont sévi à des endroits où on ne les attendait pas. Pour la première fois, cela ne concerne pas seulement le sud-est du pays : un quart des incendies ont eu lieu dans la moitié nord de la France. »

ALBERT MAILLET
directeur forêts et risques naturels

Un niveau de sécheresse extrême, lié au changement climatique, qui offrait aux flammes une forêt sensible, anormalement combustible.

À l'ONF, toutes les équipes de terrain ont agi pour faire face à cette situation exceptionnelle. En appui des secours et grâce à leur expertise, ils ont guidé les pompiers, créé des pare-feu, sécurisé les zones évacuées et endigué des feux naissants.



DFCI, vers une extension de la prévention et de la lutte

Faisant le constat que le dispositif de défense des forêts contre les incendies mis en œuvre depuis les années 1990 avait permis de limiter les incendies dans l'arc méditerranéen, le Gouvernement a décidé de renforcer les missions de l'ONF dans ce cadre et de les étendre aux territoires nouvellement exposés au risque incendie. C'est ainsi que l'ONF développera, à partir de 2023, ses missions en termes de surveillance, d'information de contrôle et d'extinction de feux naissants.

LA GIRONDE SOUS LES FLAMMES

Au cours de l'été le plus chaud jamais enregistré en Europe, la Gironde a connu les pires incendies de son histoire, avec 32 000 hectares de forêt partis en fumée. L'incendie de Landiras, avec 13 800 hectares brûlés, est le 2^e plus grand feu de l'histoire de France, derrière l'incendie de la forêt des Landes de 1949.

Le 12 juillet 2022, il est 15 heures lorsque le premier feu est déclaré dans le secteur de La Teste-de-Buch. Une heure plus tard, sur la commune de Landiras, se déclenchent deux nouveaux incendies. Rapidement, un poste de commandement est établi. Autour de la table : pompiers, forces de l'ordre, équipes de l'ONF, services techniques des collectivités... Les forestiers suivent l'avancée des flammes et guident les pompiers sur les zones de feu grâce à leur connaissance du terrain et de la végétation. « La mobilisation fut exceptionnelle, à la hauteur de la puissance de la catastrophe », raconte Caroline Fourcade, responsable de l'unité territoriale de Biscarosse à l'ONF. Alors que l'incendie prend de l'ampleur, le commandement des opérations de secours décide de la mise en place de plusieurs pare-feu. L'objectif : créer des limites pour contenir les flammes et épargner certaines zones.

Le 20 juillet 2022, la création d'un pare-feu de 300 mètres de large sur près de 5 kilomètres de long est ordonnée pour protéger Biscarosse, la troisième ville la plus peuplée des Landes. Abattre, découper, broyer puis évacuer. Il faut dégager toute manifestation de végétation pour empêcher le feu d'atteindre la forêt et les agglomérations landaises. Début août, le feu est maîtrisé. Les forestiers font l'inventaire des travaux réalisés et réfléchissent à l'exploitation des bois brûlés. La stratégie ? Laisser un maximum de vert pour donner ses chances à la régénération naturelle. Au total, 70 000 m³ de bois ont été exploités jusqu'à fin décembre 2022, pour 70% en bois d'œuvre (palettes, sciages, parquets...) et 30% en bois d'industrie (papier, panneaux de particules...).



DFCI, LES MISSIONS DE L'ONF POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT

- ◆ Des missions d'intérêt général sur la défense des forêts contre les incendies confiées par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
- ◆ Des missions de prévention des risques d'incendie de végétation confiées par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

LES ÉQUIPES DFCI SONT CHARGÉES, TOUTE L'ANNÉE :

- ◆ D'aménager et d'entretenir les équipements DFCI (pistes et points d'eau en forêt) grâce au débroussaillage
- ◆ De détecter les départs d'incendie, réaliser les premières interventions sur feux naissants et orienter les secours, en période de risques
- ◆ De participer à la prévention des incendies de végétation et de forêt via, d'une part, l'information et la sensibilisation des acteurs locaux et du grand public et, d'autre part, l'appui à la mise œuvre des actions de débroussaillage

EN CAS DE FEU DE FORÊT :

- ◆ L'ONF soutient le commandement des opérations de secours
- ◆ Après l'incendie, l'ONF peut apporter son expertise lors d'enquêtes sur l'origine des feux, réaliser des travaux d'urgence pour limiter les risques ou orienter les études de reconstitution écologique

LA DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES À L'ONF C'EST...

- ◆ 35 experts à la direction territoriale Midi-Méditerranée
- ◆ 170 agents de protection de la forêt méditerranéenne
- ◆ 63 référents en France métropolitaine

6 NOUVELLES ACTIONS ATTENDENT L'ONF EN 2023

dans le cadre de l'extension de la mission d'intérêt général :

- 1 Renforcer et étendre les contrôles ciblés des obligations légales de débroussaillage pour le compte des préfets
- 2 Renforcer et étendre les actions d'information, de surveillance et de verbalisation
- 3 Étendre le dispositif de coordination, d'expertise et d'alerte sur l'ensemble des territoires à risque
- 4 Consolider les patrouilles de 1^{re} intervention (véhicule porteur d'eau) en zone historique
- 5 Étendre les patrouilles de 1^{re} intervention sur l'ensemble du territoire (100 patrouilles à l'échelle nationale à l'horizon 2025)
- 6 Réaliser des travaux à vocation DFCI

BILAN DES INCENDIES 2022 EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

72 000 ha

DE VÉGÉTATION
parcourus par les incendies

1 450 ha en forêts domaniales		2 090 ha en forêts communales
-------------------------------------	--	-------------------------------------

56

FORÊTS PUBLIQUES
relevant du régime forestier
ont été touchées

18 forêts domaniales		38 forêts communales
-------------------------	--	-------------------------

8 550

INCENDIES
déclarés sur l'ensemble
du territoire en 2022
=

1 million de tonnes
de CO₂ rejetées dans
l'atmosphère
(l'équivalent de l'empreinte
carbone de 100 000 français)



INCENDIES EN GIRONDE

Le président de la République à la rencontre des équipes de terrain

Visite d'Emmanuel Macron en Gironde pour saluer la mobilisation des équipes de secours et des forestiers publics et privés, et annoncer la mise en place d'un grand chantier national pour replanter la forêt.

Je remercie l'ONF d'être actif aux côtés des sapeurs-pompiers. C'est un bel établissement auquel je tiens personnellement, qui est présent à l'échelle nationale et capable de se mobiliser pour des problématiques d'intérêt général.

Emmanuel Macron

À L'ÉLYSÉE

Le président de la République remercie les acteurs mobilisés contre les incendies de forêts

Emmanuel Macron a rendu hommage aux acteurs mobilisés contre les feux de forêts. L'ONF était représenté par son président du conseil d'administration, Jean-Yves Caullet, sa directrice générale, Valérie Metrich-Hecquet et son directeur général adjoint, Olivier Rousset. « *La forêt française est en danger, menacée par le changement climatique alors qu'elle est essentielle pour préserver la biodiversité, notre climat et notre souveraineté en matière d'énergie et de matière première* », a souligné le président de la République.



VISITE

d'Élisabeth Borne et de Gérald Darmanin en Gironde

Élisabeth Borne, Première ministre, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, et Bélangère Couillard, secrétaire d'État à la Transition écologique, expriment leur soutien aux équipes de défense des forêts contre les incendies lors d'une visite à Hostens en Gironde.

RISQUES NATURELS : MONTAGNE ET LITTORAL

« TOUS RÉSILIENTS FACE AUX RISQUES » : UN PREMIER RETOUR D'EXPÉRIENCE APRÈS LA TEMPÊTE ALEX

Le 20 octobre 2020, la tempête Alex fait rage dans les Alpes-Maritimes et provoque des crues intenses et l'endommagement de plus de 400 bâtis. Deux ans après, les équipes de restauration des terrains de montagne (RTM) de l'ONF, missionnées par l'État dans le cadre d'une mission d'intérêt général, sont venues témoigner de leur mobilisation à l'occasion de la première édition de la journée « *Tous résilients face aux risques* » initiée par l'État le 13 octobre 2022. Comment caractériser et comprendre les phénomènes hydrologiques et morphologiques qui se sont produits ? Une rencontre qui a permis de mutualiser les connaissances acquises et d'expliquer les actions menées par les forestiers pour contribuer à la résilience du territoire face à l'accroissement des risques liés à l'accélération des bouleversements climatiques.

À LA RÉUNION, L'ONF MOBILISÉ SUR LA GESTION « POST CYCLONE »

Début février 2022, l'île de La Réunion a été touchée par le passage d'un cyclone tropical d'une violence inédite. Les vents ont atteint 150 km/h, causant de nombreux dégâts sur l'île et dans les forêts. État des lieux, nettoyage, mise en sécurité des personnes... Mobilisés aux côtés des autorités locales, près de 150 agents de l'ONF ont contribué à la restauration de 900km de sentiers. En deux semaines, une trentaine de chemins avaient déjà été réouverts.

SUR LE LITTORAL, CONTRÔLER LA DYNAMIQUE ÉOLIENNE

L'année 2022 a été marquée par la sécheresse estivale intense, créant des conditions favorables à des incendies d'une ampleur inédite dans de nombreux massifs forestiers. L'incendie déclaré sur la commune de La Teste-de-Buch, du 12 au 22 juillet, a impacté 7,4km du littoral. Face au risque, l'ONF a mis en place une surveillance des zones dévégétalisées, parallèlement à des travaux de mise en sécurité. Sur 380km de dunes domaniales, 18 hectares de couverture de branchages et 31km de brise-vent ont été posés pour contrôler la dynamique éolienne.



partie
04

Agir pour la biodiversité et valoriser les services écologiques

page 54

Une mission d'intérêt général pour préserver et restaurer la richesse écologique des forêts

page 55

Des partenariats privilégiés

page 56

Une forte mobilisation en outre-mer

page 58

Réserve biologique de la Pointe d'Arçay : 40 ans de préservation

page 61

Un réseau police pour mieux préserver les forêts

UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR PRÉSERVER ET RESTAURER LA RICHESSE ÉCOLOGIQUE DES FORÊTS

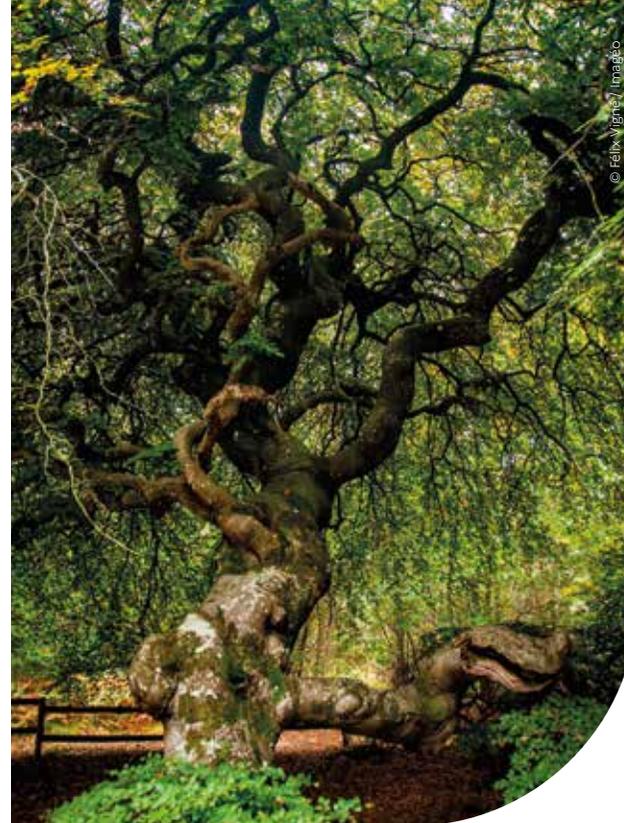
La biodiversité est au cœur des actions de l'ONF. Au-delà de sa prise en compte dans la gestion courante des forêts, les forestiers œuvrent au quotidien dans le cadre d'une mission d'intérêt général confiée par l'État à l'Office.

La préservation et la restauration de la biodiversité forestière est l'une des missions prioritaires de l'ONF, en métropole et en outre-mer. Grâce au financement d'une mission d'intérêt général confiée par l'État, de nombreuses actions ciblées sont menées pour accroître la connaissance des milieux et restaurer leur richesse écologique, mise à mal notamment par l'accélération du changement climatique qui vient accroître la fragilité des écosystèmes. En 2022, 600 projets, dédiés notamment aux réserves biologiques, à la mise en œuvre des plans nationaux d'action ou à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, ont pu être menés partout en France, bénéficiant d'un soutien de 12,6 millions d'euros. Retour sur deux exemples emblématiques de l'année.



Favoriser le retour du Grand Tétrás dans les Vosges

Emblématique du massif vosgien, le Grand Tétrás est une espèce protégée, aujourd'hui menacée par la forte fréquentation des forêts dans laquelle il vit, la surabondance d'ongulés sauvages et un climat changeant. Épris de quiétude, il a aussi besoin, pour bien vivre, de peuplements ouverts à gros bois et de myrtilles. Afin de rétablir les conditions favorables à son retour et à sa survie, des animateurs sylvicoles de l'ONF sont intervenus afin de former les équipes de terrain à la mise en place d'une sylviculture adaptée. Les 200 000 euros alloués à ce projet ont également servi à surveiller les zones d'installation et de reproduction du gallinacé.



« Faux » de Verzy : des hêtres d'exception au centre de toutes les attentions

En Forêt d'Exception® de la Montagne de Reims se concentre la plus forte population de hêtres tortillards ou « faux », admirés chaque année par plus de 300 000 visiteurs.

Ces arbres à l'esthétique si particulière, abrités au cœur d'une réserve biologique créée par l'ONF, possèdent une particularité génétique qui leur donne cet aspect tortueux très singulier. Cette anomalie les rend inaptes à croître normalement, ce qui nécessite un entretien quasi quotidien. En 2022, un projet de grande ampleur (mobilisant une enveloppe de 73 000 euros) a été mené pour apporter à cette espèce la lumière nécessaire au sol et garantir ainsi sa régénération naturelle. Au total, 500 faux ont été dégagés des ronces et autres concurrences herbacées, facilitant ainsi leur croissance.

DES PARTENARIATS PRIVILÉGIÉS

L'OFB et l'ONF, partenaires privilégiés pour une gestion durable des forêts

Le 17 mars 2022, l'Office national des forêts et l'Office français de la biodiversité ont signé une convention-cadre engageant, pour cinq ans, les deux établissements dans une coopération étroite en faveur de la gestion durable des forêts. Renforcement de l'intégration de la biodiversité dans les pratiques sylvicoles, adaptation des forêts au changement climatique, équilibre forêt-ongulés, développement des relations avec la société... Un partenariat qui s'inscrit dans les feuilles de route stratégiques de l'État en faveur de la biodiversité, des aires protégées et du climat. « La forêt est peut-être le milieu illustrant le mieux l'importance de la séquestration de carbone au sein du double enjeu climat et biodiversité. La nécessaire collaboration au niveau de l'État que cela implique est une condition à la santé de cet écosystème, elle-même indispensable à celle de la planète et des humains. », a témoigné Pierre Dubreuil, directeur général de l'OFB, à l'occasion de cette signature importante pour l'avenir des écosystèmes.

L'ONF et FNE, partenaires pour l'environnement

Pour favoriser une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière, l'ONF et France Nature Environnement déploient chaque année un programme d'actions inscrit dans le cadre d'une convention quinquennale. Élaboration de nouveaux aménagements « de crise » et dialogue territorial dans les forêts sud picardes confrontées aux dépérissements, réflexion sur le développement des forêts en libre évolution, mutualisation des connaissances sur la génétique évolutive et échanges autour de la régulation des populations d'ongulés... Six grands sujets traités en 2022, dont le bilan a permis de tracer les pistes du futur programme d'actions.

COMPENSATION BIODIVERSITÉ

Accompagner les collectivités et les entreprises dans leurs projets d'aménagement

Lancée en septembre 2022 par l'ONF, l'offre « Compensation Biodiversité » répond à la problématique « Éviter, Réduire, Compenser » prévue par la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. En mettant à disposition leurs experts environnementaux, les équipes de l'ONF proposent aux collectivités et aux entreprises de compenser les impacts d'un projet d'aménagement sur les écosystèmes. Une offre globale qui se traduit par la recherche et la mise à disposition du foncier, l'élaboration d'un plan de gestion ainsi que la réalisation, le suivi et la coordination des mesures compensatoires. À ce jour, RTE, la SNCF et la société du Canal Seine Nord Europe comptent parmi les grands acteurs nationaux ayant fait appel à l'expertise de l'ONF.

UNE FORTE MOBILISATION EN OUTRE-MER

EN MARTINIQUE, DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES SITES DE PONTE

Des travaux de réhabilitation ont été réalisés sur les sites de l'Anse Corps de Garde (Sainte-Luce) et de l'Anse Céron (Le Prêcheur) pour protéger les tortues marines. Pilotés par l'équipe d'animation des plans nationaux d'action en faveur des tortues marines et des iguanes des Petites Antilles, ces travaux ont consisté à revégétaliser certaines zones de la forêt du littoral afin de restaurer cet habitat essentiel à la reproduction des tortues marines. Les ouvriers forestiers ont ainsi mis en place des enclos dans lesquels ils ont planté différentes espèces d'arbres adaptées à la forêt littorale (catalpas, raisiniers, oliviers, mapous et mangles gris). Ce travail de plantation va également permettre de stabiliser le trait de côte et de lutter contre l'érosion des sites de pontons de manière naturelle et durable.

EN GUADELOUPE, DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE POUR LE LITTORAL

En 2022, l'ONF Guadeloupe a mis en œuvre un programme de renaturation de la forêt domaniale du littoral sur la plage du Souffleur à Port-Louis.

Ce projet comprenait 3 axes :

- ◆ Un axe social, grâce à une enquête de fréquentation et des réunions publiques afin d'associer riverains, usagers et acteurs économiques ;
- ◆ Un axe scientifique, avec la réalisation d'études naturalistes pour évaluer l'état des écosystèmes ;
- ◆ Un axe travaux, avec la fermeture à la circulation d'une partie du chemin côtier et le remplacement d'un passage à gué en béton par une passerelle, permettant un meilleur écoulement de l'eau entre la mer et le marais, favorisant ainsi la libre circulation des espèces.

Au final, 1200 mètres linéaires de sentier ont été piétonnisés et réservés aux mobilités douces, permettant ainsi de rendre plus de 7500 m² à la nature.

À MAYOTTE, REBOISEMENT DES TÊTES DE BASSINS VERSANTS

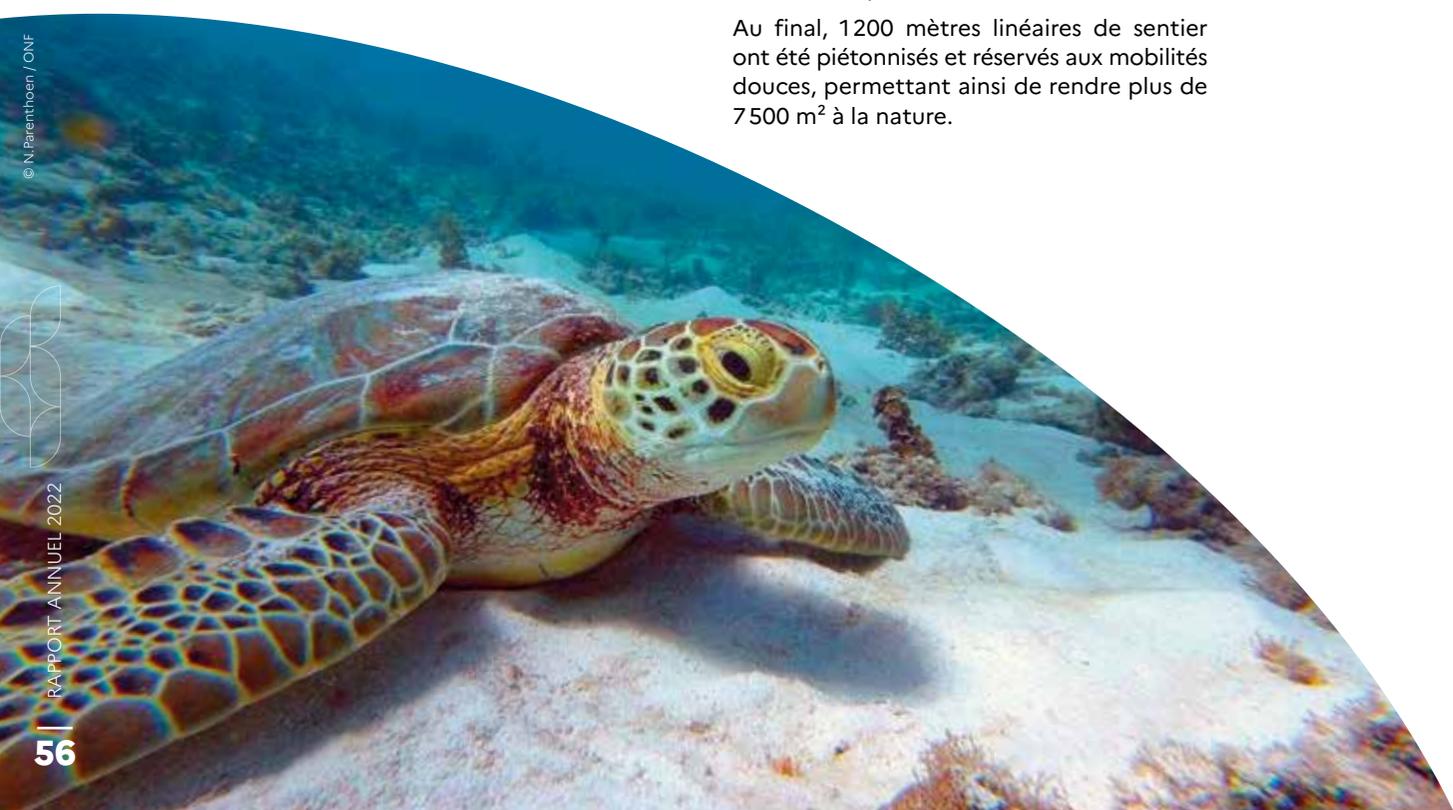
Dans le cadre de la stratégie globale de préservation de la ressource en eau potable, de la lutte contre l'érosion des sols et de la restauration des écosystèmes forestiers dégradés, un projet de reboisement des têtes de bassins versants cible les espaces déboisés par l'agriculture illégale et colonisés par des espèces exotiques envahissantes.

Ce projet ambitieux, financé par l'Europe, l'État et le conseil départemental dans le cadre du plan de relance, prévoit le reboisement de plus de 50 hectares sur trois ans en forêts domaniales, pour un montant de 1,8 million d'euros. Les travaux sont sous-traités à des entreprises locales. Une dizaine d'espèces forestières indigènes sont plantées en mélange et des dégagements seront réalisés pendant cinq ans.

Ce projet est l'occasion, pour l'agence de Mayotte, de déployer sa capacité à projeter et superviser des reboisements sur le long terme, dans une perspective de préservation des services rendus par la forêt et de sa biodiversité.

EN GUYANE, DE NOUVELLES CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRES

Les pinotières sont des milieux naturels composés entre 70 et 80% de pinots, palmiers sauvages produisant en grande quantité des fruits appelés « wassaï » ou « açai », très consommés en Amérique du Sud. Ils sont de plus en plus demandés comme compléments alimentaires. Le président de l'usine de transformation Yana Wassaï a sollicité la direction territoriale de Guyane afin d'obtenir une convention d'occupation temporaire forestière pour récolter ces fruits. La signature d'un tel contrat avec une entreprise pour récolter les fruits sauvages est une première pour l'ONF Guyane. La récolte est effectuée sur des parcelles aux abords du fleuve Approuague, à l'est de la Guyane, situées à 45 minutes de pirogue de Régina. Sous les arbres dominants de la canopée, s'épanouissent les pinots et en sous-étage des cacaoyers issus de vieilles plantations. Grâce à l'intervention de Yana Wassaï, ces vieilles plantations seront renouvelées, présentant un autre bénéfice de ce nouvel usage de la forêt. Des itinéraires de récolte ont été définis afin de ne pas transformer le milieu naturel en milieu agricole, la récolte de ce fruit sauvage dans la forêt ne modifiant pas le milieu pour autant.



RÉSERVE BIOLOGIQUE DE LA POINTE D'ARÇAY : 40 ANS DE PRÉSERVATION

En septembre 2022, la réserve biologique dirigée de la Pointe d'Arçay (Vendée) a célébré son 40^e anniversaire. À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, l'Office national des forêts a invité ses partenaires et le grand public à fouler le sol de ce site d'intérêt écologique majeur protégé depuis des décennies.

Guidés par les forestiers de l'ONF, élus, partenaires scientifiques, acteurs du territoire vendéen et grand public ont pu découvrir, le 17 septembre 2022, ce site exceptionnel lors des Journées européennes du patrimoine. « *La Pointe d'Arçay, c'est un bijou* », résume Loïc Gouguet, responsable national littoral de l'ONF. Cet espace se caractérise par une imbrication de milieux divers, en mouvement depuis le XVIII^e siècle. Entre la force des éléments et l'érosion, la flèche sableuse progresserait de 20 mètres par an, soit l'un des taux les plus importants du littoral atlantique. Pour Nicolas Jannault, directeur de l'agence ONF Pays de la Loire, « *célébrer les 40 ans de cet espace, en l'ouvrant exceptionnellement aux promeneurs, fut l'occasion d'expliquer ce que l'on fait pour le protégé* ».

Une réserve biologique dirigée

Sur les 735 hectares de la Pointe d'Arçay, 214 hectares de forêt domaniale ont été classés « réserve biologique » en 1982, le reste appartenant au domaine public maritime. Spécifique aux forêts publiques, le statut de réserve biologique, créé par l'ONF, existe depuis les années 1950. On en compte 246, couvrant plus de 54 000 hectares dans les forêts publiques métropolitaines et plus 86 000 hectares en outre-mer. « *Ces réserves sont de deux types : d'une part, les réserves biologiques intégrales (RBI), soustraites à la sylviculture et qui constituent de précieux témoins de la forêt en évolution naturelle ; d'autre part, les réserves biologiques dirigées*

(RBD), où l'ONF applique une gestion spécifique pour la conservation d'espèces ou de milieux naturels rares et vulnérables », précise Nicolas Drapier, chargé de mission national « Espaces protégés ». La Pointe d'Arçay appartient à la seconde famille. Ce patrimoine est protégé depuis 40 ans par de nombreux acteurs : l'Office français de la biodiversité (OFB), le Conservatoire du littoral, les services de l'État et les collectivités.



Réserve biologique dirigée
de la Pointe d'Arçay (Vendée)

Limiter les interventions, laisser vivre la végétation

Dunes, vasières, landes, prés salés ou encore forêt... La diversité des habitats permet à plus de cinquante espèces de plantes de s'épanouir. Le sol, salé par la mer, accueille notamment des asperges prostrées, une variété rare, des aubépines ou encore quelques plantes exotiques envahissantes. Hormis la lutte contre ces espèces qui peuvent s'avérer dangereuses pour les autres végétaux, le choix a été fait de limiter les interventions, de laisser vivre la végétation et de prolonger au maximum la durée de vie des peuplements. Dans cet espace, la gestion sylvicole permet d'accompagner la stabilisation des milieux dunaires, d'enrichir la langue sableuse de cette presqu'île et de maintenir des zones ouvertes. « *Planter et couper sont parfois des actes nécessaires pour le renouvellement de la variété écologique de cette zone* », explique Loïc Gouguet.



Une zone témoin à étudier

Chaque année, des suivis et des inventaires naturalistes sont réalisés pour étudier la faune et la flore exceptionnelles. Protéger la végétation, c'est aussi protéger la vie installée dans cette réserve dirigée. L'OFB est en charge de ce volet capital, comme l'explique Régis Gallais, coconservateur de la Pointe d'Arçay : « *Nous venons en appui de l'ONF pour développer les volets connaissance et suivi pour la partie biodiversité animale. La réserve est vivante et sa quiétude fait d'elle une zone témoin pour travailler sur la résilience et la capacité des milieux naturels face à certains événements majeurs.* » Gravelot à collier interrompu, Huitrier pie, Bécasseau maubèche, Cochevis huppé... ce ne sont qu'une partie des 246 types d'oiseaux recensés dans la réserve. Ici, on trouve parfois plus de 1% de la population mondiale d'une espèce, ce qui en fait un site d'importance internationale. Sans compter que le lieu, situé au milieu de la façade atlantique, constitue l'une des principales voies migratoires des oiseaux de la zone paléarctique (regroupant l'Europe, l'Asie du nord et une petite partie du Moyen-Orient). La majeure partie du site recouvre ainsi des habitats remarquables et d'intérêt communautaire.

Coopérer pour mieux protéger

« Aujourd'hui notre coopération dépasse largement le cadre de la réserve biologique dirigée et elle se veut complémentaire », précise Jérôme Guével, délégué adjoint du Conservatoire du littoral pour le Centre-Atlantique : « C'est un défi. Chacun doit sortir de ses prérogatives pour avoir un plan de gestion qui soit global. »

« Nous, on est au niveau régional et on s'appuie sur les personnes qui sont sur le terrain », explique Xavier Hindermeier, chef de service ressources naturelles et paysages à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

« On désigne les gestionnaires des domaines naturels et on les leur alloue. » Au niveau des communes aussi, le soutien est sans faille. « À toutes les échelles, nous travaillons ensemble pour préserver ce site exceptionnel », indique Laurent Huger, maire de L'Aiguillon-la-Presqu'île.

Un partenariat multi-acteurs qui n'a pas fini de faire rayonner la richesse de ce joyau naturel préservé !

6 NOUVELLES RÉSERVES BIOLOGIQUES EN 2022

6 dossiers de création ou d'extension importante de réserves biologiques ont été présentés au Conseil national de la protection de la nature (CNPN) :

- 1 La réserve biologique dirigée du Canigou (Pyrénées-Orientales) qui, avec ses 2 448 ha, devient la plus grande réserve biologique dirigée de métropole ;
- 2 La réserve biologique mixte d'Hostens et des lagunes du Gât Mort (Gironde) ;
- 3 La réserve biologique dirigée des Beaux Monts et des mares Saint-Louis en forêt domaniale de Compiègne (Oise) ;
- 4 La réserve biologique dirigée des Tourbières de Lacaune (Tarn) ;
- 5 La réserve biologique intégrale des Basses Molières, en forêt domaniale du Mont-Dieu (Ardennes) ;
- 6 La réserve biologique dirigée de Coat an Hay (Côtes-d'Armor).

La création de réserves biologiques représente une contribution qualitative et quantitative importante de l'Office à la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) 2020-2030 et à son objectif de développement d'espaces sous protection forte. Le développement et la valorisation du réseau des réserves biologiques se déclinent dans le cadre de la mission d'intérêt général Biodiversité confiée par l'État.

UN RÉSEAU POLICE POUR MIEUX PRÉSERVER LES FORÊTS

En application des codes forestier et de l'environnement, les personnels commissionnés et assermentés de l'ONF sont chargés de missions de police judiciaire. L'objectif ? Protéger le patrimoine forestier et les écosystèmes confiés par l'État et les collectivités.

Le réseau de spécialistes continue de se renforcer. Les agents formés mettent en œuvre des procédures d'enquêtes complexes, comprenant notamment une phase d'audition libre.

La surveillance quotidienne et les opérations de police pilotées par l'ONF ont donné lieu, en 2022, à environ 4 600 infractions : infractions forestières (coupes, déchets, circulation, usage du feu, prévention incendie...), infractions environnementales (chasse, pêche, circulation en espace naturel...).

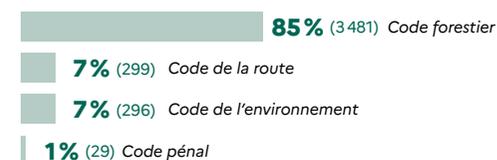
En 2022, 4 100 timbres-amendes ont été délivrés

Les infractions les plus courantes relevant du Code forestier sont :

- ♦ La circulation et le stationnement sur route fermée à la circulation publique (2028 contraventions, soit près de 50% des contraventions dressées),
- ♦ La protection des forêts contre les incendies (1 380 contraventions) : obligations légales de débroussaillage, usage de feu, pénétration dans les massifs fermés...

Plus de 70% des infractions au Code de l'environnement constatées par timbre-amende sont liées à la chasse, les autres aux réserves naturelles ou à la pêche en eau douce.

RÉPARTITION DES TIMBRES-AMENDES



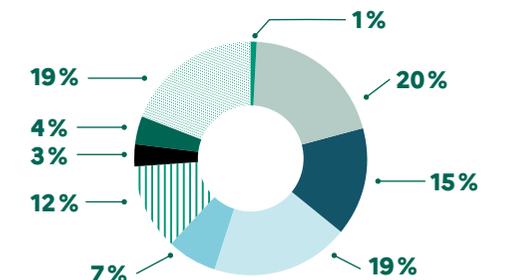
NB : les infractions au Code de la route sont des infractions constatées dans les forêts publiques comme le stationnement.

489 procès-verbaux ont été dressés

Au titre du Code forestier, 97 procès-verbaux ont été dressés pour des coupes illicites et/ou mutilation d'arbres, 75 pour incendie de forêt et 94 pour dépôt de déchets avec un véhicule. Au titre du Code de l'environnement, 60 procédures « chasse » ont été réalisées. 90 procès-verbaux ont été dressés pour circulation dans les espaces forestiers et naturels et 5 pour obstacle à fonctions.



TYPLOGIE DES PROCÈS-VERBAUX



- Obstacles à fonctions (tous codes)
- Circulation (tous codes)
- Chasse (Code de l'environnement)
- Déchets (Code de l'environnement)
- Autres (Code de l'environnement)
- Vol de bois/coupes/mutilation (Code forestier)
- Incendie (Code forestier)
- Déchets (Code forestier)
- Autres (Code forestier)

Réserve des Beaux-Monts et des mares Saint-Louis



partie 05

Le bois, matériau du futur

page 63

Marché du bois : une évolution
des volumes vendus depuis 30 ans

page 67

Construction bois : la nouvelle
« maison ONF » ouvre ses portes



© CONNESTARI Giada / ONF

MARCHÉ DU BOIS UNE ÉVOLUTION DES VOLUMES VENDUS DEPUIS 30 ANS

Après deux dernières années marquées par le dépérissement de l'épicéa, ainsi que du hêtre et du frêne et par les prémices du dépérissement du chêne, l'année 2022 a connu une demande en bois très importante sur l'ensemble des produits, mais aussi une reprise de l'inflation, en particulier sur les énergies fossiles, entraînée par un contexte géopolitique très instable.

Malgré un volume de bois vendus en baisse, la commercialisation des bois issus des forêts domaniales a bénéficié, en 2022, du dynamisme de l'économie mondiale et d'un report des marchés du bois de la Russie et des pays de l'Europe de l'Est vers l'Europe de l'Ouest et la France en particulier (palette résineuse, hêtre et chêne).

La récolte en forêt domaniale est constituée de 58% de bois d'œuvre (26% feuillus et 32% de résineux) et 42% de bois destinés à l'industrie et à l'énergie. Ce ratio entre bois d'œuvre et bois d'industrie/bois d'énergie reste stable par rapport aux années précédentes.

La baisse des volumes vendus concerne l'ensemble des essences, l'ensemble des produits et toutes les régions françaises en dehors du pin maritime sur le massif landais, dont les volumes augmentent en raison des exploitations à la suite des incendies de l'été 2022.

Les volumes de bois d'œuvre de chêne et de hêtre continuent à diminuer en réaction aux attaques climatiques et aux dépérissements observés, pour le chêne, sur l'Allier et, pour le hêtre, en Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est.

Liés à la crise des scolytes, les volumes d'épicéa vendus sont en forte diminution, non compensés par les volumes de sapins dont la récolte avait été décalée depuis 2018.

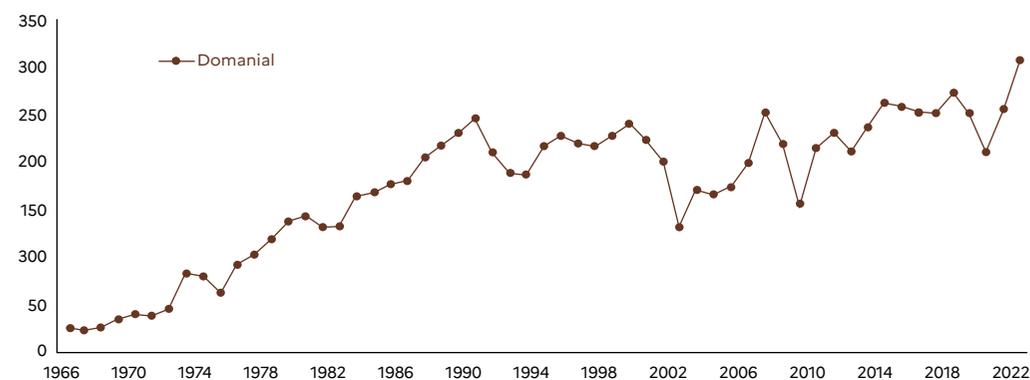


Évolution du chiffre d'affaires bois

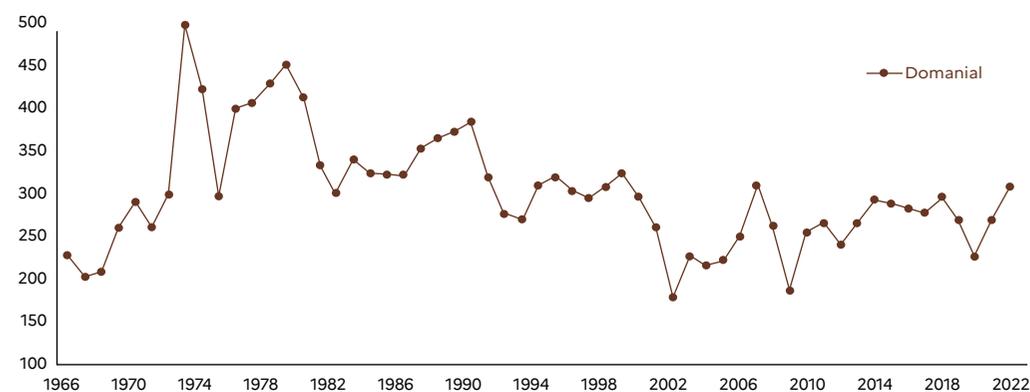
Les ventes de bois en forêts domaniales s'élèvent à 316 M€ en 2022, en augmentation de 54 M€ (+ 21%) par rapport à 2021. Les recettes issues des ventes de bois provenant des DOM, essentiellement de Guyane, s'établissent à 2,9 M€, en net retrait par rapport

à 2021 en raison des conditions météorologiques très défavorables à l'exploitation des bois et l'absence de saison sèche. Le chiffre d'affaires brut de 2022 se situe à un niveau élevé en euros courants et au niveau de la moyenne observée en euros constants depuis 1996, date de la création de l'ONF.

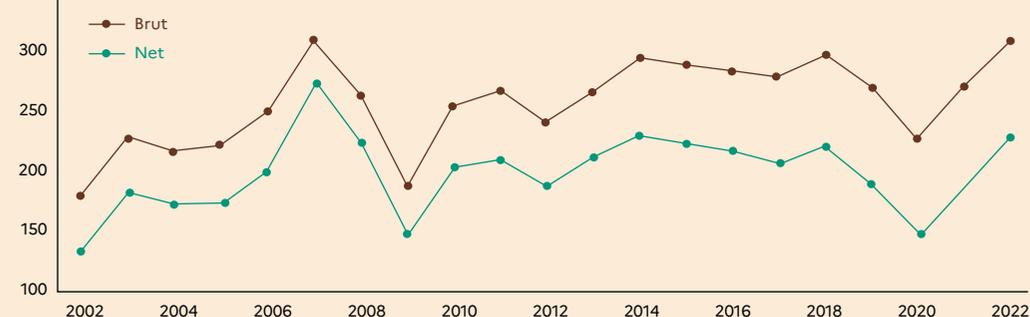
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT EN MILLIONS D'EUROS COURANTS 1966-2022 (VALEUR 2022)



CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT EN MILLIONS D'EUROS CONSTANTS 1966-2022 (VALEUR 2022)



CHIFFRE D'AFFAIRES DOMANIAL DE BOIS 2002-2022 EN MILLIONS D'EUROS CONSTANTS (VALEUR 2022)



L'année 2022 a été marquée par une demande soutenue sur l'ensemble des produits :

- ◆ **Bois d'œuvre de chêne** : le chiffre d'affaires « *chêne* » en forêt domaniale représente 42% des recettes bois en 2022, pour seulement 9% des volumes vendus. Les marchés du chêne sont restés très dynamiques tout au long de l'année, en particulier la tonnellerie portée par les marchés à l'export vers la Californie ou vers l'hémisphère sud. En 2022, on observe des prix historiquement hauts, en nette augmentation par rapport à l'année 2018, précédemment année de référence.
- ◆ **Bois d'œuvre de hêtre** : les incertitudes liées au contexte géopolitique à l'est de l'Europe ont conduit les marchés à se réorienter vers les marchés du hêtre français. Après plusieurs années de stagnation, ce marché est reparti à la hausse avec un intérêt croissant des scieurs, mais aussi des négociants spécialisés dans l'export.
- ◆ **Bois d'œuvre résineux** : le 1^{er} semestre 2022 a vu une demande très soutenue des marchés destinés à la construction en France, mais également aux États-Unis. Le retournement du marché pendant l'été (surstockage des négoce de matériaux et ralentissement aux États-Unis) a entraîné une diminution brutale de l'activité des scieries au 2^d semestre 2022, avec des répercussions sur le prix de vente des grumes. Ce ralentissement a eu des conséquences relativement limitées sur le chiffre d'affaires bois en forêts domaniales, la majorité du bois d'œuvre résineux étant contractualisée.
- ◆ **Bois d'industrie** : la demande en bois d'industrie a été soutenue tout au long de l'année 2022, portée par le contexte économique mondial.
- ◆ **Bois énergie** : l'augmentation du prix des énergies fossiles depuis mars 2022 a entraîné un regain d'intérêt pour le bois énergie sous toutes ses formes : bois bûche, pellets et plaquettes forestières.

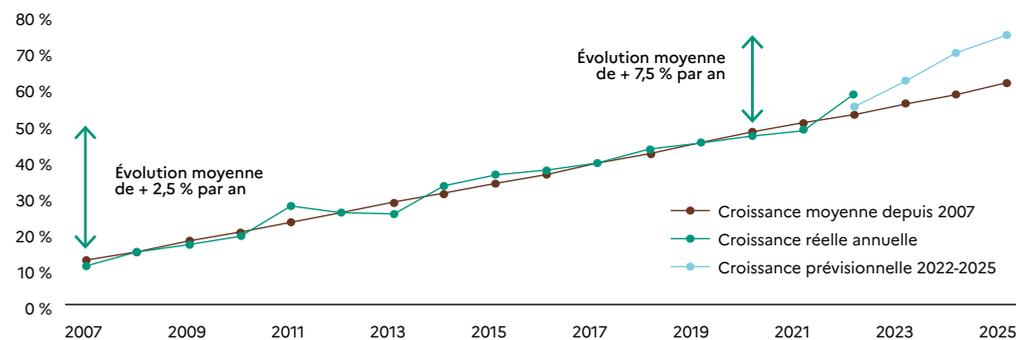
Évolution de la contractualisation en forêt domaniale

Le contrat État-ONF 2021-2025 fixe à 75 % l'objectif de bois issu des forêts domaniales commercialisé sous forme de contrats d'approvisionnement.

Entre 2007, date de mise en œuvre des premiers contrats d'approvisionnement, et 2021,

le taux de bois vendus sous forme de contrat d'approvisionnement en forêt domaniale a augmenté de 2,5 % par an. L'atteinte de l'objectif fixé par l'État à horizon 2025 nécessite une accélération du développement de la contractualisation, en passant d'une hausse de 2,5 % à une hausse de 7,5 % par an. Fin 2022, le taux de contractualisation est de 59 %.

ÉVOLUTION DE LA CONTRACTUALISATION EN VOLUME DANS LES FORÊTS DOMANIALES



CONSTRUCTION BOIS : LA NOUVELLE « MAISON ONF » OUVRE SES PORTES À MAISONS-ALFORT

Le nouveau siège de l'ONF a été inauguré le 13 décembre 2022 à Maisons-Alfort (Val-de-Marne) en présence de Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Construit avec du bois issu des forêts domaniales, il offre des espaces de travail novateurs et d'excellentes performances environnementales.

Dans le nouveau siège de l'ONF, le bois, matériau renouvelable, est roi. Implanté au cœur du campus de l'École nationale vétérinaire, le bâtiment héberge désormais l'ensemble des équipes de la direction générale de l'Office.

De la charpente aux planchers, de l'ossature au mobilier, l'édifice est une vitrine du savoir-faire de la construction bois. « C'est le premier bâtiment moderne de cette ampleur créé à partir de bois local et de circuits courts. Cela impulse une réelle dynamique de transition écologique », se félicite Vincent Lavergne, l'un des deux architectes du projet.

À l'échelle du bâtiment, qui comporte cinq étages sur une surface de plancher de 7 600 m², le volume de bois utilisé représente 2 170 m³ de produits finis. Le bois utilisé est

en totalité français, dont 84 % est issu de forêts gérées par l'ONF dans les régions Grand Est, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire.

Les résineux ont été utilisés pour la structure : les éléments porteurs ont été réalisés en épicéa, pin et douglas. Les menuiseries intérieures sont en hêtre, les menuiseries extérieures, combinant bois et aluminium, sont en pin. Les parquets et les marches d'escalier sont en chêne, l'accueil quant à lui est en robinier.

Le siège de l'ONF permet d'illustrer les potentialités du bois éco-matériau dans la construction, en même temps qu'il participe à la décarbonation de notre économie par effet de stockage de carbone et par la substitution à des produits issus d'énergie fossile.



Exemplarité énergétique et environnementale

Sans système de climatisation actif, peu consommateur en énergie et à faible empreinte carbone, le bâtiment a reçu la distinction « *Excellence* », niveau le plus élevé du label BBCA (bâtiment bas-carbone), lors de la phase de conception. Préfigurant la réglementation environnementale RE2020, l'ONF a choisi de travailler sur des objectifs ambitieux en s'orientant vers une labellisation « *E+C-* » (« *énergie plus, carbone moins* »).

L'électricité est fournie par les 650m² de panneaux photovoltaïques des toits et terrasses ; en façade, les matériaux biosourcés permettent une isolation thermique performante. Dans une logique d'économie circulaire, certains matériaux sont issus de réemploi et l'eau de pluie est réutilisée.



Bien-être et nouveaux modes de travail

Pour les quelque 350 collaborateurs du siège, auparavant répartis sur deux sites (l'un à Paris, dans « *la tour ONF* » construite en 1976, et l'autre à Montreuil), le déménagement a été l'occasion de repenser le cadre de vie au travail. On y trouve des espaces collectifs dédiés aux nouvelles formes de travail. Ils accueillent trois vastes plateaux, mais aussi des îlots, des bulles individuelles et des mezzanines prolongées par une terrasse extérieure. L'architecture est pensée pour favoriser les rencontres et les échanges.

Moderne, convivial, propice au bien-être des personnes, écologique et design : un bâtiment symbole d'avenir et tourné vers l'excellence, que n'a pas manqué de saluer le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire lors de l'inauguration le 13 décembre 2022. « *Ce nouveau siège est une reconnaissance et le reflet du travail exemplaire que font les agents de l'ONF, sur le terrain, ici et dans chacun de nos territoires* », a souligné Marc Fesneau en présence des 400 personnes, équipes ONF et grands partenaires, réunis pour célébrer l'événement.

« *Ce nouveau siège est le reflet du travail exemplaire des agents de l'ONF, ici et dans chacun de nos territoires.* »



Marc Fesneau
ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

UNE EXEMPLARITÉ FINANCIÈRE AUSSI

La construction du bâtiment a été entièrement financée par la cession de la tour historique de l'ONF, avenue Saint-Mandé à Paris, et le budget prévu a été respecté.



partie
06

L'ONF partenaire des territoires et acteur du dialogue avec le grand public

page 70

Des rendez-vous citoyens toute l'année

page 73

Cap sur les jeunes générations

page 74

Forêt d'Exception® : les acteurs du réseau réunis à Verdun

DES RENDEZ-VOUS CITOYENS TOUTE L'ANNÉE

Face aux attentes croissantes des citoyens et à la nécessité d'accompagner les grands enjeux de la gestion forestière dans un contexte de changement climatique, l'ONF a donné rendez-vous tout au long de l'année 2022 à ses partenaires et au grand public. Autant d'occasions pour échanger, dialoguer, informer et sensibiliser le plus grand nombre sur les défis à relever !



SALON INTERNATIONAL
DE L'AGRICULTURE

Du 26 février au 6 mars

Depuis plus de 20 ans, l'ONF donne rendez-vous au public sur un stand forestier situé à proximité de ses grands partenaires : ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, France Bois Forêt, INRAE... Animations grand public, ateliers, conférences et rencontres institutionnelles ont à nouveau rythmé cette édition qui accueille chaque année plus de 500 000 visiteurs.



Jeu de piste « Le rallye de la biodiversité »

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS

Du 17 au 26 mars

C'est le grand temps fort annuel. Journée onusienne célébrée le 21 mars, la Journée internationale des forêts a été, à l'ONF, l'occasion d'événements organisés durant toute une semaine, en France métropolitaine et en outre-mer. Jeux de piste en forêt, sorties nature, rencontres artistiques... Plus d'une centaine de manifestations ont été organisées pour faire découvrir au plus grand nombre, de façon ludique et pédagogique, les missions des forestiers et les nombreuses richesses et bienfaits des forêts et du bois.



CULTURE F, DE L'ART GRANDEUR NATURE SUR ONF.FR

Raconter la forêt autrement, inviter à explorer les émotions d'artistes, auteurs, musiciens, cinéastes, chefs étoilés, plasticiens... telle est l'ambition de Culture F. Olivia Gay, Jacques Marcon, Eva Jospin, Tim Dup ou encore Nadia Kaabi-Linke ont partagé, le temps d'une vidéo sur le site de l'ONF, leurs œuvres, leurs inspirations et leur passion pour la forêt. « *Le chuchotement du chêne* », la recette « *Cueillette du jour* », « *Le silence de la forêt* »...

Autant de rencontres à voir et (re)voir sur onf.fr.

DESTINATION FORÊT

Été 2022



L'Office a proposé un programme estival de découvertes forestières mêlant culture et nature. Le public a été au rendez-vous des nombreuses randonnées, sorties culturelles, concours photo, festival de cinéma, jeux pour enfants... proposés durant tout l'été et dans toute la France.

À retrouver sur : www.onf.fr/vivre-la-foret/destination-foret



TOUS EN FORÊT !

28 septembre

Forte du succès de la première édition, l'opération francilienne « Tous en forêt » a été renouvelée en 2022, en s'étendant à de nouveaux territoires comme la Normandie, les Hauts-de-France ou la région Centre-Val de Loire. Le temps d'une après-midi, les forestiers de l'ONF ont convié le grand public à des visites commentées dans plus de 70 forêts domaniales et se sont prêtés à un jeu de questions-réponses sur les grands sujets qui préoccupent les usagers, comme les coupes de bois et la prévention des incendies.

JOURNÉE MONDIALE DU CLIMAT

8 décembre

Créée à l'initiative de plusieurs ONG, la Journée mondiale du climat est célébrée le 8 décembre.

Son objectif est de mettre en lumière les conséquences du réchauffement climatique et la nécessité d'agir pour en limiter les effets. Du 5 au 11 décembre, l'ONF a déployé un dispositif 100% digital en proposant de nombreux contenus valorisant les actions menées par les forestiers et leurs partenaires. Après l'été 2022, qui a vu les incendies sévir dans des régions où on ne les attendait pas, un webinaire sur la prévention des risques de feux de forêt a été organisé en partenariat avec le Centre national de la propriété forestière.

À retrouver sur : www.onf.fr/vivre-la-foret/journee-mondiale-du-climat

DES CONTENUS À RETROUVER EN LIGNE

Que ce soit sur les réseaux sociaux ou le site de l'ONF, la présence digitale de l'Office s'intensifie afin de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la gestion forestière et aux missions de l'ONF, en donnant la parole aux experts pour nouer le dialogue.

Dossiers thématiques, rubriques éphémères créées pour accompagner les grands événements, site « Vivre la forêt » dédié au grand public...

Une exigence de contenus et d'information ciblée en fonction des types de publics, déclinée tout au long de l'année. Sans oublier les réseaux sociaux – LinkedIn, Instagram, Twitter, Facebook et Youtube – pour animer, échanger, inspirer et susciter l'engagement d'une communauté qui compte aujourd'hui plus de 200 000 abonnés !



CAP SUR LES JEUNES GÉNÉRATIONS

La forêt est notre avenir. Conscient de l'importance de sensibiliser les jeunes générations aux nombreux enjeux de la forêt, l'ONF a organisé, tout au long de l'année 2022, des animations dédiées.



« LA FORÊT S'INVITE À L'ÉCOLE »

Depuis 2016, l'ONF est partenaire de l'opération « La Forêt s'invite à l'École » aux côtés de l'association Teragir et du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Cette démarche invite les établissements scolaires et périscolaires à développer, tout au long de l'année, des parcours pédagogiques autour de la forêt. Pourquoi la forêt est-elle essentielle à nos vies et à notre avenir ? Quels sont ses différents services rendus ? À quels défis est-elle confrontée ? Comment mieux la connaître et agir pour la protéger ? En 2022, plus de 200 animations ont été effectuées par les forestiers auprès de 300 classes de métropole et d'outre-mer. 7 300 élèves ont ainsi pu bénéficier des animations pédagogiques de l'Office.



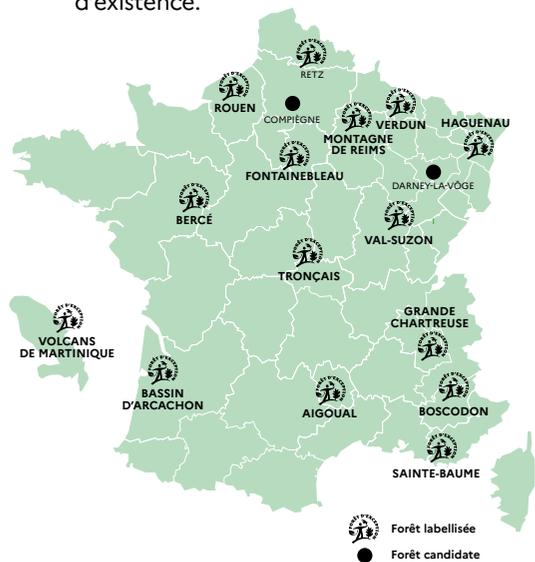
TROPHÉES #JAGISPOURLAFORÊT
UN CONCOURS CRÉATIF ET ENGAGEANT

Face à l'urgence climatique, l'ONF ambitionne plus que jamais de sensibiliser les jeunes générations, et notamment les 13-25 ans, aux enjeux de la forêt. La première édition des Trophées #jagispourlaforêt, lancée le 8 décembre dernier par l'ONF en partenariat avec Johan Reboul, plus connu sur les réseaux sociaux sous le nom « Le jeune Engagé », répond à cet objectif. Ces trophées invitent les jeunes générations à réfléchir et à agir à leur niveau en créant ou en soutenant des idées innovantes en faveur de la préservation de la faune et de la flore, d'actions de sensibilisation pour le public ou encore de création artistique valorisant la forêt. La remise des prix s'est déroulée le 16 mars 2023.

FORÊT D'EXCEPTION®

LES ACTEURS DU RÉSEAU RÉUNIS À VERDUN

À l'initiative de l'ONF, les Rencontres nationales Forêt d'Exception® ont réuni, les 5 et 6 octobre 2022 à Verdun, l'ensemble des partenaires des 17 projets engagés dans cette démarche de développement territorial. Inscrite au cœur de la politique de développement durable des forêts publiques menée par l'Office, cette dynamique associe étroitement élus et acteurs locaux dans le cadre d'une gouvernance partagée. Accueillis par Jérôme Dumont, président du conseil départemental de la Meuse, et Samuel Hazard, maire de Verdun et président de la communauté d'agglomération du Grand Verdun, les 160 participants venus de toute la France – chefs de projet, directeurs d'offices de tourisme, représentants de la filière et représentants des ministères – ont pu échanger sur les apports du label après 15 années d'existence.



LES FORÊTS DU LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

À l'issue de ces deux jours, des pistes ont été dessinées concernant l'évolution de la gouvernance du label (développement des relations avec le Fonds de dotation ONF-Agir pour la forêt), sa complémentarité avec les autres projets de territoire et les politiques publiques locales ainsi que son fonctionnement en réseau et ses liens avec les acteurs économiques (offices de tourisme, chambres de commerce et d'industrie...). De quoi alimenter les réflexions du comité national d'orientation, présidé par le bio-géographe Paul Arnoult. Quant aux prochaines Rencontres nationales du réseau, à l'invitation des élus locaux de la Sarthe, elles devraient se tenir en forêt domaniale de Bercé en 2024.



RETZ, 15^E FORÊT D'EXCEPTION® LABELLISÉE

Le 3 février 2022, la forêt domaniale de Retz (Aisne) a reçu un avis favorable du comité national d'orientation de l'ONF pour la labellisation Forêt d'Exception®. Une décision qui vient saluer la forte mobilisation des partenaires du projet : la communauté de communes Retz-en-Valois, le Centre des monuments nationaux et l'ONF. La cérémonie de cette labellisation est attendue en 2023.



partie
07

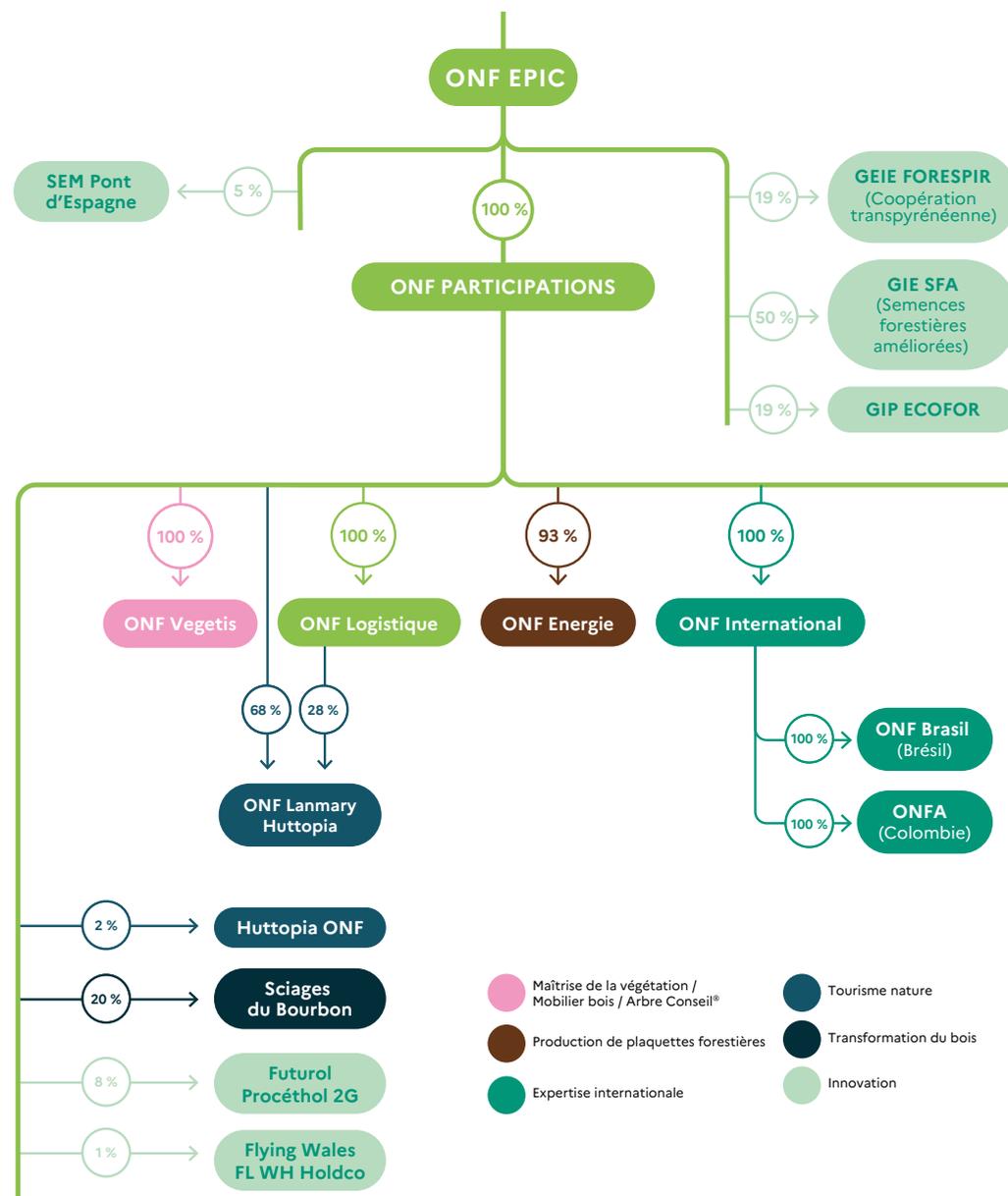
Le groupe ONF

page 76
Organigramme du groupe ONF

page 77
Un nouveau cap pour le groupe ONF

ORGANIGRAMME DU GROUPE ONF

Au 1^{er} avril 2023



UN NOUVEAU CAP POUR LE GROUPE ONF

Le 31 décembre 2022, les filiales du groupe ONF franchissent un nouveau cap avec l'élargissement de la filialisation à deux nouvelles activités commerciales issues de l'EPIC : expertise et soins aux arbres ; conception, fabrication et pose de mobiliers bois.

En 2022, avec l'action internationale, le bois énergie, la logistique bois et la maîtrise de la végétation, le chiffre d'affaires cumulé des filiales de l'ONF, via la société financière ONF Participations, est de 52 M€, un chiffre en nette progression.

L'activité des filiales a été soutenue en 2022 et, comme chaque année, ces dernières contribuent à augmenter le résultat consolidé de l'ONF. ONF Participations et ses principales filiales disposent d'une trésorerie positive.

ONF VEGETIS UNE NOUVELLE FILIALE ONF



Après plus de deux ans d'intenses travaux préparatoires, ONF Vegetis a été officiellement lancée le 1^{er} janvier 2023. Cette nouvelle filiale a pour vocation d'accompagner les collectivités et les entreprises dans la gestion et la préservation de leur patrimoine arboré ainsi que dans la valorisation des espaces naturels et urbains.

La filiale compte près de 300 femmes et hommes, fidèles aux valeurs de l'ONF, qui mettent leur passion, leur savoir-faire et leur expertise au service de leurs clients à qui ils offrent écoute et souplesse d'action.

« Préserver, aménager et accompagner » : telle est la vocation qui guide chaque jour leurs actions autour de trois branches d'activités :

Arbre Conseil®

En ville, évaluer la bonne santé des arbres est un incontournable pour garantir la sécurité des personnes et des biens. La formation et les équipements spécifiques des équipes Arbre Conseil® d'ONF Vegetis permettent la réalisation d'inventaires, de diagnostics précis, de préconisations de gestion et d'interventions sur les arbres.

Maîtrise de la végétation

Assurer l'entretien des abords des infrastructures routières, ferroviaires, électriques ou fluviales est un prérequis à leur parfait usage. Ces prestations sur mesure, avec un bureau d'études dédié et des moyens de production propres, sont adaptées à chaque chantier. Sécurité, respect des enjeux environnementaux, communication auprès des riverains et assurance de la continuité de service sont les engagements d'ONF Vegetis.

Mobilier bois

Révéler le potentiel des milieux naturels est la promesse d'ONF Vegetis. Les six ateliers accompagnent les professionnels pour équiper leurs espaces naturels et urbains avec du mobilier en bois design, durable et 100% français.

ONF ENERGIE UN CONTEXTE PORTEUR



La guerre en Ukraine et le contexte international post-Covid ont entraîné une hausse très importante et soudaine du prix des énergies. Dans ce contexte, les clients d'ONF Energie se sont fortement reportés sur l'énergie bois, moins chère durant cette période que le gaz ou les produits pétroliers. Cette crise a permis de renforcer la place du bois énergie dans le mix énergétique de la France et de renforcer également, dans cette filière, les opérateurs tels qu'ONF Energie, capables de tenir leurs engagements et de garantir un produit durable et respectueux des usages du bois et des distances de livraisons optimisées.

Un résultat historique

La filiale a su, dans ce contexte, fidéliser ses prestataires avec des hausses de prix correspondant aux augmentations des coûts de production. Le résultat attendu pour 2022 est très largement positif et sera un résultat historique pour cette filiale créée par l'ONF et la Fédération nationale des communes forestières en 2006.

L'année 2023 s'annonce toutefois plus incertaine, avec une augmentation des prix à l'achat du bois et des coûts de production, qu'il sera plus difficile de répercuter totalement. Dans ce contexte, l'ONF sait pouvoir compter sur l'exemplarité de sa filiale qui poursuivra son action en s'appuyant sur la qualité des relations de long terme construites avec ses clients, ses fournisseurs et les acteurs de la filière bois.



© PETREL Nadalie / ONF

ONF LOGISTIQUE 170 000 M³ DE BOIS LIVRÉS EN 2022

L'année 2022 a vu la fin des transports de bois scolytés et le démarrage de la gestion des flux de bois frais (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie) : grâce à près de 80 sociétés de transport, ONF Logistique a ainsi réalisé plus de 4 500 livraisons auprès d'une soixantaine de clients de l'ONF.



© PECHOUX Tom / ONF



ONF INTERNATIONAL PRÉSERVER LES MANGROVES ET LES PUITES DE CARBONE

Aux côtés d'ONF Andina, du CNRS et de la société d'ingénierie IGNFI, ONF International a développé un outil pour calculer le carbone séquestré dans la mangrove haïtienne.

À l'échelle mondiale, les mangroves occupent une superficie d'environ 160 000 km² et sont aujourd'hui hautement menacées par l'activité humaine et le changement climatique. Ces écosystèmes sont pourtant de précieux puits de carbone. Une mangrove est une formation forestière tropicale qui pousse le long des littoraux. Elle se compose de palétuviers capables de s'enraciner très profondément dans les eaux salées et donc de stocker un volume de carbone très important. Cette véritable « forêt dans la mer » sert de refuge à une multitude d'espèces, filtre les eaux, protège contre l'érosion côtière et agit comme un véritable rempart face aux cyclones. C'est en faveur de la protection de ces forêts essentielles qu'ONF International s'est mis au service d'un pays où leur sauvegarde relève de l'urgence : Haïti.

Une méthodologie novatrice et répliquable

ONFI International et ses partenaires ont élaboré une méthodologie pour quantifier le carbone séquestré dans la mangrove et mieux orienter les actions de protection. Elle comporte plusieurs phases : cartographie aérienne, analyse sur le terrain de la composition des sols, inventaire et automatisation des données et, enfin, calcul estimatif du carbone stocké grâce à l'outil Forland, plateforme digitale conçue par ONFI. L'essentiel des travaux réalisés en 2022 reposent sur l'élaboration d'une méthodologie novatrice et simple qui pourra, à terme, être répliquée à d'autres territoires intéressés.



© ROLLET Fabrice / ONF

ONFI EN BREF

Les experts d'ONF International interviennent dans plus de 40 pays, avec une implantation permanente au Brésil, en Colombie, en Côte d'Ivoire et en Nouvelle-Calédonie. Ils participent à la gestion durable des écosystèmes forestiers et veillent tout particulièrement à leur bonne santé, alors que de nombreux incidents climatiques les mettent en péril. Depuis sa création en 1997, ONF International valorise à travers le monde le savoir-faire français en matière de gestion forestière.

Ses quatre grandes missions :

- 1 Évaluer et gérer durablement les écosystèmes forestiers
- 2 Développer et aménager les territoires
- 3 Favoriser l'atténuation et l'adaptation au changement climatique
- 4 Suivre les forêts et les changements d'usage des sols grâce à la télédétection



Office National des Forêts

Direction de la communication
2 bis, avenue du Général Leclerc • CS 30042
94704 Maisons-Alfort Cedex



onf.fr

